

L'identité professionnelle des bibliothécaires des bibliothèques publiques de Milan

Marielle Roffi

Sous la direction de Anne-Marie Bertrand
Conservateur général - enssib

Remerciements

Je remercie l'ensemble du personnel de la bibliothèque de Milan pour son accueil et sa disponibilité, et tout particulièrement Marina Santi, Isabella Fiorentini, Chiara Faggiolo et Giuseppina Carrera qui m'ont accueilli et permis de profiter de mon séjour à la Sormani dans les meilleures conditions.

Je remercie Antonella Agnoli, directrice scientifique et artistique de la bibliothèque de Pesaro, Giulio Orazio Bravi, coordinateur du réseau de bibliothèques de Vimercate, Alessandro Agustoni, directeur de la bibliothèque historique de Bergame, Camilla Gavazzi, responsable de la salle de lecture de la bibliothèque Trivulziana, Claudio Gamba, responsable des bibliothèques et des systèmes documentaires pour la région Lombardie et G. Goffredo, responsable du fonds Manzoni de la bibliothèque Braidense qui ont eu l'amabilité de me recevoir.

Je remercie Alain Massuard pour les conseils qu'il m'a apportés lors de ma recherche de stage.

Je remercie Anne-Marie Bertrand pour sa lecture attentive et ses remarques constructives.

Résumé :

En vue de déterminer les éléments constitutifs de l'identité professionnelle des bibliothécaires des bibliothèques publiques de Milan, ce travail se propose d'observer comment un ensemble de pratiques professionnelles, de valeurs, de représentations sociales et de modèles culturels est pensé et vécu par eux. Basé sur une série d'entretiens lors d'un stage à la bibliothèque municipale de Milan, il analyse l'environnement institutionnel des bibliothèques publiques italiennes. Il s'efforce ensuite de réunir les éléments de définition de cette communauté professionnelle. Il aborde enfin les pratiques professionnelles qui découlent des missions que les bibliothécaires donnent à la bibliothèque.

Descripteurs : Bibliothécaires – Italie – Identité collective

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--

Abstract :

To establish the components of librarian's professional identity in the public libraries of Milano, this research paper aims to observe how they live out and think out a set of professional practices, values, social representations and cultural patterns. Based on a series of interviews during a training period in the public library of Milano, it first analyses the institutional environment of the Italian public libraries. Then, it tries to collect the definition's elements of this professional community. It examines finally the professional practices which result from the missions the librarians give to the library.

Keywords : Librarians – Italy – Collective Identity

Sommaire

INTRODUCTION.....	9
1. L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES ITALIENNES :.....	13
1.1. <i>Les bibliothèques en Italie et à Milan : bref historique</i>	13
1.1.1. Le XIXe	13
1.1.2. Avant-guerre	14
1.1.3. Après-guerre.....	15
1.2. <i>La bibliothèque publique en Italie : vocabulaire, typologie et panorama</i> 16	
1.2.1. Les bibliothèques étatiques.....	17
1.2.2. Les « autres » bibliothèques.....	18
1.2.3. Les chiffres :	19
1.3. <i>Un cadre régional : l'exemple de la Lombardie</i>	20
1.3.1. Les bibliothèques en Lombardie	20
1.3.2. Les bibliothèques de Milan :.....	22
1.3.2.1. La Braidense	22
1.3.2.2. La Trivulziana.....	23
1.3.2.3. Les bibliothèques municipales	23
1.3.2.4. La Biblioteca Europea di Informazione e Cultura.....	24
1.3.2.5. L'Ambrosiana.....	24
1.4. <i>Administration, financement, fonds privés</i>	25
1.4.1. Administration.....	25
1.4.2. Financement	26
1.4.3. « meno Stato, più mercato »	27
2. DEFINITION DE LA PROFESSION.....	29
2.1. <i>Les connaissances communes</i>	29
2.1.1. Histoire des formations.....	29
2.1.2. Panorama des formations actuelles	30
2.1.3. Le cursus de formation des bibliothécaires de Milan.....	31
2.1.3.1. Les études	31

2.1.3.2.	Le choix du métier de bibliothécaire	32
2.1.3.3.	La formation continue	32
2.2.	<i>Les procédures de recrutement et les modalités de carrières</i>	33
2.2.1.	Le concours	33
2.2.2.	Les emplois précaires	34
2.2.3.	Panorama des modalités de carrière	36
2.3.	<i>Une communauté professionnelle ?</i>	37
2.3.1.	Représentations et valeurs de la profession	37
2.3.2.	Reconnaissance professionnelle	39
2.3.3.	Organes professionnels	40
2.3.3.1.	AIB	40
2.3.3.2.	Autres associations et revues professionnelles	42
2.4.	<i>Le cadre administratif et juridique</i>	43
2.4.1.	L'Ordre professionnel	43
2.4.2.	Les codes de déontologie	44
2.4.3.	Profils professionnels	46
2.4.3.1.	Origines	46
2.4.3.2.	Synthèse	47
2.5.	<i>La bibliothèque en tant qu'espace professionnel</i>	48
2.5.1.	Programmation	48
2.5.2.	Organigramme	49
2.5.2.1.	La Sormani	49
2.5.2.2.	Les rionali	50
3.	PRATIQUES PROFESSIONNELLES : LES MISSIONS DE LA BIBLIOTHEQUE	52
3.1.	<i>Le patrimoine et sa légitimité</i>	52
3.1.1.	La transmission culturelle	52
3.1.2.	La conservation à la Sormani	53
3.1.2.1.	Les périodiques	53
3.1.2.2.	Centro Stendhaliano	54
3.1.2.3.	Les livres	54
3.1.2.4.	Une nouvelle politique documentaire	55
3.1.3.	Les archives	56

3.2. <i>L'entretien des collections</i>	57
3.2.1. Les acquisitions	57
3.2.1.1. La Sormani	57
3.2.1.2. Les bibliothèques de quartier	58
3.2.1.3. Le bibliobus	58
3.2.2. Catalogage et SBN	59
3.2.2.1. Ufficio catalogazione	59
3.2.2.2. SBN	59
3.3. <i>Nouveaux supports et nouvelles technologies</i>	60
3.3.1. Supports multimédias	60
3.3.2. La Médiathèque Santa Teresa	61
3.3.3. La digitalisation	62
3.3.4. Internet	63
3.3.4.1. L'accès	63
3.3.4.2. Courrier électronique	63
3.3.4.3. Wifi	64
3.3.5. L'avenir des bibliothèques	65
3.4. <i>L'accès aux documents</i>	65
3.4.1. Prêt et libre accès	65
3.4.1.1. Le prêt	65
3.4.1.2. Le libre accès	67
3.4.2. Le Prêt entre bibliothèques	68
3.4.3. Salle d'étude et « usage impropre des bibliothèques »	69
3.4.4. Le service de référence	70
3.5. <i>Une bibliothèque ouverte à tous ?</i>	70
3.5.1. L'animation culturelle	70
3.5.1.1. Sormani	71
3.5.1.2. Rionali	71
3.5.1.3. Autour de Milan	72
3.5.2. L'accueil scolaire	73
3.5.3. Les enquêtes de population et de satisfaction	73
3.5.4. Jeunes et moins jeunes	74

3.5.5. Les étrangers	76
CONCLUSION.....	78
BIBLIOGRAPHIE	81
TABLE DES ANNEXES	87

Introduction

D'après le *Petit Robert*¹, une profession est d'abord une « occupation dont on peut tirer ses moyens d'existence », c'est ensuite un « métier qui a un certain prestige social ou intellectuel ». On constate donc dès l'abord entre ces deux définitions une dualité entre le « modèle idéal »² qui caractérise la dignité de la profession, son image de marque, sa valorisation symbolique et le « modèle pratique » qui contient les tâches quotidiennes.

La profession caractérise un individu, c'est donc un élément constitutif de son identité au sein de la société dans laquelle il vit. Pour reprendre³ une définition de Mucchielli, « l'identité sociale est l'ensemble des critères qui permettent une définition sociale de l'individu ou du groupe c'est-à-dire qui permettent de le situer dans la société ». Parmi les référents et les indicateurs externes de l'identité sociale, la profession tient la première place. En sociologie des professions, l'identité professionnelle fait partie de l'identité sociale.

Quand on parle d'identité professionnelle, la reconnaissance, à la fois par les pouvoirs publics et par les populations, prend une extrême importance pour le groupe professionnel porteur de cette identité professionnelle collective et considéré comme un véritable acteur. Pour qu'une identité de métier existe, il faut en effet qu'un groupe professionnel existe dans la société « non pas comme un simple témoin d'un autre âge mais comme un acteur dans un système d'action concret se construisant constamment. »⁴

Nous nous consacrons à un groupe professionnel particulier : les bibliothécaires des bibliothèques publiques de Milan. Or, notre point de référence est la France où nous avons exercé la profession de bibliothécaire et où nous sommes en cours de formation de conservateur de bibliothèque. Si notre travail n'a pas une visée systématiquement comparatiste, il est nécessairement orienté par l'angle de vue

¹ REY-DEBOVE Josette, REY Alain (dir.), *Le nouveau Petit Robert. 1. dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert, 1993, p.1790

² DUBAR, Claude. *La socialisation: construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : A. Colin, 1991, p.39

³ DESCHAMPS Jacqueline, *Travail de diplôme et construction de l'identité professionnelle des bibliothécaires*, Mémoire de DEA, Université Lumière Lyon 2, ENSSIB, Université Jean Moulin, Lyon 3, 1997, p.9

Nous renvoyons par ailleurs aux « Repères théorique » constituant la première partie de ce travail car ils nous ont aidé à initier notre réflexion.

⁴ LATREILLE Gérard, *La naissance des métiers en France 1950-1975*, Presses universitaires, 1980, p.323.

qu'implique notre situation socio-culturelle et il sera ponctué de références comparatistes que nous tenterons d'explicitier autant que possible.

Nous commencerons donc par situer à grands traits la communauté professionnelle des bibliothécaires français. En France, la lecture publique est une préoccupation secondaire jusqu'en 1968, date à laquelle le rapport interministériel sur la lecture publique adopte le modèle de la bibliothèque publique pour tous, mettant fin à la dichotomie entre bibliothèque d'étude et bibliothèque de prêt et permettant l'émergence progressive d'une communauté professionnelle, grâce également au diplôme du CAFB obligatoire dans le recrutement depuis 1966.

Dans *Le métier de bibliothécaire*⁵ dont les éditions successives depuis 1979 ont largement contribué à la professionnalisation d'un métier auparavant peu défini, cette identité professionnelle est associée à une fonction de diffusion et à une fonction patrimoniale, ainsi qu'à un projet politique lié à celui de l'éducation pour tous. Dans la partie « Publics et services »⁶ apparaît également la « mission médiatrice » consistant à « mettre en rapport des biens culturels avec les publics » dans le respect d'un « pluralisme raisonné ».

Même si ce « discours de légitimation empreint d'humanisme »⁷ n'est pas unanimement partagé, Bruno David le considérant comme une « dégradation humanitaire des valeurs humanistes », il est au cœur des valeurs et orientations professionnelles débattues par les bibliothécaires français. Les cinq axes définis par Anne-Marie Bertrand dans la dernière partie de son intervention⁸ à l'ADBDP en avril 2003 nous semblent représentatifs des questionnements et évolutions de la communauté des bibliothécaires français : les valeurs professionnelles, l'adaptabilité à la modernité, une vocation à la transmission du savoir, le goût du service au bénéfice de tous, un métier de relation et une place importante de la conviction professionnelle.

⁵ MOUREN Raphaële. PEIGNET Dominique (dir.). *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2003, p. 57.

⁶ CURT Anne, *Ibid.*, p.305.

⁷ DAVID Bruno. « Le manège enchanté des bibliothécaires », BBF, 2004, n° 6, p. 87-97 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr>> Consulté le 24 août 2006.

⁸ BERTRAND Anne-Marie. « L'identité professionnelle des bibliothèques », ADBDP, Journées d'étude 2003. [en ligne] <<http://www.adbdp.asso.fr/association/je2003/bertrand.htm>> Consulté le 25 août 2006.

Au moment de commencer à prendre pied dans la réalité professionnelle des bibliothécaires des bibliothèques publiques de Milan, nous nous appuyons sur les quatre profils du bibliothécaire définis par Bertrand Calenge dans son introduction à *Bibliothécaire, quel métier ?*⁹ : le « gardien de la mémoire », « l'érudit », le « metteur en ordre » et le « médiateur ou travailleur social ». Il nous semble a priori que l'Italie a du mal à se dégager de l'image du bibliothécaire érudit, gardien d'un patrimoine d'une richesse trop grande pour laisser place au présent. En guise de modernité, elle semble parallèlement vouloir appliquer rapidement à la bibliothèque les techniques du management de l'entreprise¹⁰. On peut se demander si c'est au mépris des spécificités d'un établissement public. Etant donné l'absence de livres en libre accès dans la bibliothèque centrale de Milan et dans la bibliothèque de Côme où une grande salle de lecture et d'étude est en revanche à la disposition des étudiants, la mission sociale des bibliothécaires et de la bibliothèque au cœur des débats en France semble moins problématisée à première vue.

La question est donc de savoir quelle légitimité professionnelle les bibliothécaires des bibliothèques publiques de Lombardie se donnent-ils sur les plans intellectuel, culturel, relationnel, technique, social, politique, etc.

Pour ce faire, il faudra déterminer les éléments constitutifs de l'identité professionnelle des bibliothécaires milanais et observer comment un ensemble de pratiques professionnelles, de valeurs, de représentations sociales et de modèles culturels est pensé et vécu par les bibliothécaires des bibliothèques publiques de Milan.

Notre recherche s'articulera selon trois grands axes : notre découverte de la réalité professionnelle à la bibliothèque municipale de Milan, une exploration des ressources bibliographiques existantes dans notre domaine de recherche et une série d'entretiens portant sur l'identité professionnelle du bibliothécaire auprès d'un échantillon représentatif de bibliothécaires de Milan.

⁹ CALENGE Bertrand. *Bibliothécaire, quel métier ?* Paris : Éd. Du Cercle de la librairie, 2004.

¹⁰ Le titre du chapitre d'un manuel moins reconnu que *Le métier de bibliothécaire* mais ayant des fonctions équivalentes est « Aziendalizzazione della biblioteca : sviluppo dei metodi e delle tecniche manageriali nella gestione dei servizi bibliotecari », MOSCATI Giovanni V. (dir.), *La biblioteca pubblica: manuale ad uso del bibliotecario*, Milano : Edizioni Unicopli, 2000, p.89

En tout, 36 personnes ont été contactées. Des entretiens semi-directifs ont pu être conduits auprès de 26 personnes qui ont répondu positivement à la demande, la plupart employées par le réseau de bibliothèques municipales de Milan, plus trois personnes employées par d'autres bibliothèques publiques de Milan (la Braidense et la Trivulziana), et trois personnes employées dans d'autres communes, dont Vimercate, petite ville à la périphérie de Milan, Bergame, grande ville de Lombardie et Pesaro, ville moyenne dans la région des *Marche* en Italie centrale. Parmi ces entretiens, 17 ont pu être exploités, les autres ne présentant pas suffisamment de matière ou s'étant trop éloignés de la grille d'entretiens¹¹ prévue. Les entretiens de bibliothécaires n'exerçant pas leur profession à Milan ont été utilisés comme des contrepoints à la situation particulière de cette ville et ils sont mentionnés comme tels.

Le choix des personnes interrogées a été fortement conditionné par les contacts établis sur place. Étant donné la difficulté d'obtenir ces rendez-vous, il a été décidé rapidement de limiter ces entretiens aux bibliothécaires ayant les responsabilités d'un service ou d'une annexe.

L'ensemble des informations recueillies lors de ces trois axes de recherche donnent donc lieu au travail suivant. Il s'agira dans un premier temps d'analyser l'environnement institutionnel des bibliothèques publiques italiennes, nous nous attacherons ensuite à établir une définition de la profession et nous nous consacrerons enfin aux pratiques professionnelles qui s'adossent aux missions présumées de la bibliothèque.

¹¹ Voir Annexe 1.

1. L'environnement institutionnel des bibliothèques publiques italiennes :

1.1. Les bibliothèques en Italie et à Milan : bref historique

Le bref historique présenté ci-dessous a été principalement élaboré grâce à une lecture de l'ouvrage de Paolo Traniello, *Storia delle biblioteche in Italia : Dall'Unità a oggi*¹².

1.1.1. Le XIXe

Avant l'Unité, la composition des collections des bibliothèques reflétait leur origine ecclésiastique. Ensuite, la confiscation des biens ecclésiastiques a constitué un enrichissement très important des collections elles-mêmes, mais elle n'a pas contribué à la création de nouveaux services, même si les bibliothèques sont ressenties dès la fin du XIXe siècle comme un « instrument particulièrement efficace pour promouvoir la culture italienne au-delà des anciens provincialismes »¹³.

Le règlement organique de 1885 définit les spécificités des différents établissements, en particulier des deux bibliothèques nationales centrales de Rome et de Florence. Il définit également le statut de sept « bibliothèques nationales » correspondant aux bibliothèques des capitales des Etats précédents l'unification. C'était une façon d'étiqueter comme « national » le patrimoine que la nouvelle nation italienne avait acquis suite à la suppression des communautés ecclésiastiques, puisque « furent confisquées environ 2000 bibliothèques monastiques »¹⁴. On assistait donc, quatre-vingts ans plus tard, à la « réplique italienne de l'expropriation des bibliothèques ecclésiastiques par la Révolution française »¹⁵.

¹² TRANIELLO Paolo, *Storia delle biblioteche in Italia : Dall'Unità a oggi*, Bologna : Il Mulino, 2002, 530 p. (Dorénavant abrégé par *Storia*)

¹³ TRANIELLO, *Op. Cit. Storia*, p.115

¹⁴ SOLIMINE Giovanni, *La biblioteca : scenari, culture, pratiche di servizio*, Roma-Bari : Laterza, 2004, p.179 (dorénavant abrégé par *La biblioteca*)

¹⁵ TRANIELLO, *Op. Cit., Storia*, p.117

Dès le début du XXe siècle et comme le montre un discours de Boselli, alors ministre de l'Instruction, cité par Traniello¹⁶, se met en place un système dual basé sur la distinction non pas entre bibliothèques publiques et spécialisées, mais étatiques et populaires. Cela constitue un renoncement à la valorisation de l'autonomie locale dans le domaine bibliothéconomique et c'est par conséquent un obstacle à la réalisation de l'institution de la bibliothèque publique dans son sens contemporain.

Les créations de bibliothèques de collectivités locales sont rares, ce sont plutôt les bibliothèques populaires qui sont privilégiées. Une *Federazione italiana delle biblioteche popolari* naît à cet effet en 1909 et c'est en Lombardie qu'elle sera la plus représentée.

Une *biblioteca circolante*¹⁷ naît à Milan en 1886, elle est destinée aux enseignants communaux et elle sera à l'origine de la bibliothèque municipale.

1.1.2. Avant-guerre

Au début du XXe siècle coexistent donc dans une ville comme Milan différents types d'initiatives :

- les bibliothèques scolaires,
- la *biblioteca civica circolante*,
- la bibliothèque nationale Braidense
- les actions entreprises par la *Federazione per le biblioteche popolari*.

A ce moment-là, les débats sur la question de savoir si Milan doit se doter d'une vraie bibliothèque municipale sont vifs. La proposition vient de Raffaello Barbiera en 1905 dans le quotidien *La Perseveranza*, mais le directeur de la Braidense, Fumagalli, considère alors que la bibliothèque nationale joue déjà amplement le rôle d'une bibliothèque publique.

La première salle de consultation est cependant ouverte en 1909, dans le *Palazzo dei Giureconsulti*. Elle emménage en 1914 dans le *Castello Sforzesco* où elle reste jusqu'aux bombardements de 1943.

¹⁶ « E mestieri separare le biblioteche che provvedono alla istruzione ed educazione popolare, vale a dire alla coltura generale, da quelle istituite a provvedere alla coltura letteraria e scientifica speciale. » (Ap, Cd, lgr. XXI, II sess. 1902-1904, Rds, disegni di legge e relazioni, n. 510-A, p.12), TRANIELLO Paolo, *Storia, Op. Cit.* p.120.

¹⁷ ROSSATO Annamaria, « La 'Comunale' di Milano. Distribuzione e rinascita di una biblioteca », texte de la présentation de la bibliothèque située dans le hall de la Sormani pendant mon séjour (de septembre à novembre 2006).

La loi du 2 septembre 1917¹⁸ impose aux communes ayant une école élémentaire d'avoir une bibliothèque. Une disposition est ensuite votée en 1941¹⁹ pour que chaque commune chef-lieu de *provincia*²⁰ ouvre un service régulier de bibliothèque, elle ne sera mis en œuvre qu'après la guerre.

Pendant la période fasciste, les nouveaux instruments de communication (radio et cinéma) font rapidement décliner l'intérêt pour la bibliothèque « éducative » de masse. Après-guerre, le rôle éducatif des institutions culturelles n'est pas en mesure de s'affirmer de manière unanimement reconnue. La définition des valeurs culturelles est très connotée dans un sens idéologique directement lié à l'ancien ministère de la culture populaire²¹ de Mussolini.

A Milan, les bombardements du mois d'août 1943 détruisent l'intégralité des collections de la bibliothèque municipale située dans le *Castello Sforzesco*, soit environ 300.000 volumes dont des incunables et des manuscrits précieux. Une formidable mobilisation populaire permet sa réouverture dès le 1^{er} octobre 1943, essentiellement grâce aux dons²² de la population.

1.1.3. Après-guerre

A Milan, une nouvelle bibliothèque municipale inaugurée le 10 mars 1956 naît dans le *Palazzo Sormani* restructuré dans ce but. Elle est particulièrement moderne, dotée de cellules thermiques pour prévenir les incendies, de vastes salles d'étude, de catalogues mis à jour, d'une section microfilm, d'une discothèque et d'une salle de conférence.

Au niveau national, il fallut attendre les années 60 pour qu'apparaisse un réel intérêt pour la bibliothèque. L'explosion de l'industrialisation et de la scolarisation, avec la réforme du système scolaire en 1962, et la sécularisation de la culture catholique avec le Concile Vatican II y contribuèrent largement.

Si la période 1946-1972 n'avait vu naître qu'un peu plus de 300 bibliothèques, plus de 1000 établissements naissent entre 1961 et 1972, et la véritable année clé en ce qui concerne les bibliothèques publiques est l'année 1972.

¹⁸ n.1521

¹⁹ D.L. n. 393

²⁰ La *provincia* est l'équivalent du département français.

²¹ *minculpop*

²² En 1945, 3861 acquisitions et 10505 dons. D'après ROSSATO Annamaria, *Op. Cit.*

C'est l'année qui voit naître les régions et un important transfert de compétences en leur faveur, ce qui donne véritablement l'impulsion de la bibliothèque pour tous dans le sens de la *public library* anglo-américaine. Paolo Traniello consacre un chapitre à l'affirmation de ce modèle en Europe²³. D'après lui, c'est donc bien à cette période que l'Italie procède à une diffusion territoriale de structures bibliothéconomiques en réseau. Le Gouvernement affecte²⁴ aux régions la mise en place et le fonctionnement des musées et des bibliothèques, ce texte servira de base aux lois que chaque région se donne sur le sujet. Près de 3000 bibliothèques ont été créées depuis 1972²⁵.

Il existe donc :

- des normes nationales sur les bibliothèques publiques étatiques
- des lois nationales transférant aux régions les pouvoirs administratifs et législatifs
- des lois régionales sur les bibliothèques locales.

Dans les années 60, Milan était à l'Avant Garde en matière de bibliothèques. Elle a eu ensuite une période de sommeil, les années 80-90, jusqu'à l'arrivée de Salvatore Carruba, adjoint à la culture, et de Stefania Jahier, directrice actuelle du secteur des bibliothèques de Milan, qui ont su mettre en œuvre des projets dynamiques. Ils ont en particulier donné l'impulsion de l'informatisation qui s'est achevée récemment pour l'ensemble du système et de l'introduction d'Internet.

1.2. La bibliothèque publique en Italie : vocabulaire, typologie et panorama

Le rapide historique que nous venons d'exposer fait déjà apparaître l'un des points clés de la réalité des bibliothèques italiennes : la confusion qui règne dans l'utilisation du terme de « bibliothèque publique ».

²³ TRANIELLO Paolo, *La biblioteca pubblica : storia di un istituto nell'Europa contemporanea*, Bologna : Il Mulino, 1997, p.279.

²⁴ D.P.R. 14/01/72, n.3

²⁵ Source : GALLUZI Anna, SOLIMINE Giovanni, « Le biblioteche pubbliche italiane negli anni Novanta », in *Bollettino Aib*, XXXIX, 1999, 4, pp. 455-68.

1.2.1. Les bibliothèques étatiques

Dans la tradition italienne, le terme de bibliothèque publique a longtemps signifié « bibliothèque étatique ouverte au public »²⁶. Existaient certes des bibliothèques populaires, mais le qualificatif de « public » était réservé au groupe des bibliothèques étatiques.

La dénomination « nationale » est un synonyme d'étatique pour les 7 bibliothèques ainsi nommées. Or, on constate déjà des irrégularités dans l'attribution de ce titre dans la mesure où Bari, Cosenza et Potenza n'étaient pas capitales d'Etats italiens avant l'Unité. Elles ne possèdent pas non plus de collections prestigieuses qui justifient ce titre, ce sont donc des hommes politiques locaux qui ont su manœuvrer pour l'obtenir²⁷. D'après l'article 5 du dpr n.1501 de 1967, les bibliothèques nationales ont une compétence documentaire en ce qui concerne la culture italienne « tout particulièrement concernant la région dans laquelle elles se trouvent » et la culture étrangère.

Les bibliothèques nationales centrales de Rome et de Florence sont chargées d'organiser le dépôt légal pour toutes les publications qui ont vu le jour en Italie. Leur mission est de rassembler et de conserver tout ce qui s'imprime en Italie, d'offrir une documentation de la culture étrangère et de coordonner les initiatives et services bibliographiques d'intérêt national et international. Une modification récente de la loi sur le dépôt légal l'a d'ailleurs élargi à tous les documents y compris multimédia et électroniques²⁸.

Il existe de nombreuses propositions pour différencier les compétences de ces bibliothèques nationales centrales qui ont aujourd'hui des fonctions presque identiques à l'exception de la production de la bibliographie nationale. Il s'agirait par exemple de donner à l'une la compétence de conserver et de documenter la culture du pays et à l'autre celle de coordonner les services d'accès et de circulation des documents au niveau national et international. Aujourd'hui, le projet retenu consisterait plutôt en une réunification des deux établissements avec plusieurs sièges géographiques²⁹.

²⁶ TRANIELLO Paolo, *Storia, Op. Cit.*, p.157

²⁷ [en ligne] <<http://digilander.libero.it/biblionogara/relazionebiblioteche.htm>>, consulté en octobre 2006.

²⁸ Loi de 1939, modifiée en 1945, puis le 15 avril 2004, n.106 Norme relative al deposito legale dei documenti di interesse culturale destinati all'uso pubblico.

²⁹ PONZANI Vittorio, « Rapporto sulle biblioteche italiane 2001, Bolletino Aib, XLII, 2002, 4, p.478.

En tout, il existe 46 bibliothèques publiques qui dépendent directement de l'Etat et qui appartiennent au *Ministero per i beni e le attività culturali*. Ce sont des *biblioteche pubbliche statali*, mais la dénomination est là aussi équivoque puisque ce sont des établissements spécialisés.

On dénombre parmi elles quelques bibliothèques universitaires particulièrement anciennes : Pavie, Gênes, Padoue, Pise, Rome, Naples, ainsi que Cagliari et Sassari, plus quelques bibliothèques historiques : l'Estense de Modène, la Palatina de Parme... et 11 bibliothèques monastiques comme *l'Oratorio dei Gerolamini* à Naples.

1.2.2. Les « autres » bibliothèques

En ce qui concerne les bibliothèques municipales, le terme employé dans la Constitution de 1948 est celui de « bibliothèque de collectivité locale »³⁰ et non de bibliothèque publique, ce qui constitue une limite jusqu'à aujourd'hui où ces deux notions sont encore difficilement superposables.

Outre cette question de vocabulaire, le deuxième point caractéristique du panorama des bibliothèques italiennes concerne l'importance de la conservation.

En Italie, au moment où s'initiait le mouvement du *reference service* dans les bibliothèques anglo-saxonnes, au début du XXe siècle, des salles de consultation réservées aux étudiants les plus qualifiées étaient instituées, ce qui revenait à protéger une élite d'usagers. Pour Giovanni Solimine, ce sont deux points de vue différents : « une conception de la bibliothèque comme service, à laquelle s'oppose une conception de la bibliothèque comme patrimoine à sauvegarder »³¹.

La sociologie historique attribue ces évolutions diverses au poids de la Réforme protestante dans les pays du Nord, Luther écrivant dès 1524 aux gouvernements de fonder des bibliothèques et des écoles publiques dans lesquelles diffuser tous les domaines du savoir.

Le *Ministero per i beni culturali e ambientali*³² naît en 1975. Lui sont transférées les compétences exercées auparavant par le ministère de l'instruction publique en matière de bibliothèques publiques de l'Etat. Or, le concept de « biens culturels » a

³⁰ *biblioteche di enti locali*

³¹ SOLIMINE, *La biblioteca*, Op. Cit. p.16

³² Ministère des biens culturels et environnementaux

évolué jusqu'à ne recouvrir que la problématique de la conservation, la notion de patrimoine devenant purement administrative. Pour y remédier, le ministère a changé de nom en 1998, devenant ministère pour les biens « et les activités culturelles ». Cette évolution est représentative de la prise de conscience du surdimensionnement de la conservation par rapport aux services offerts aux usagers.

L'absence en Italie d'un système de bibliothèques scolaires constitue un handicap notable. Les enfants en âge scolaire ne prennent pas d'habitude de fréquentation d'une bibliothèque et il n'est pas rare, d'après une bibliothécaire rencontrée en entretien, que les étudiants découvrent seulement à leur entrée à l'Université qu'il est possible de ne pas acheter sur ses fonds personnels tous les livres dont on a besoin.

Les bibliothèques universitaires débordent également, ce qui a pour conséquence une nette prévalence des étudiants parmi les usagers dans tous les types d'établissements.

1.2.3. Les chiffres :

- Au niveau national :

Plus de 15.000 bibliothèques possèdent environ 200 millions de documents et un personnel correspondant à 20.000 Equivalents Temps Plein.³³

Répartition : 49,6% dans le Nord,
 21,3% dans le Centre,
 29,1% dans le Mezzogiorno³⁴.

Estimation du nombre d'usagers : un peu moins de 10 millions (pour un pays de 60 millions d'habitants).

- Au niveau local :

Les données sur les bibliothèques publiques qui dépendent des communes et des *province* sont plus difficiles à rassembler.

En 1997 : 5906 bibliothèques, 91 millions de volumes, 7 millions de personnes qui les fréquentent, 12.000 employés.

Il existe un Sud des bibliothèques³⁵ :

³³ *Rapporto sulle biblioteche italiane 2001-2003*, Roma, Aib, 2004

Moyenne nationale : 1 volume par habitant

Sud : 0,61, Nord : 1,42, Lombardie : 2,24

Sur le territoire national, la distribution des bibliothèques est très disproportionnée, aussi bien sur le plan des bibliothèques étatiques que des collectivités locales : 3.232 des 5.640 bibliothèques relevées sont en Italie septentrionale³⁶.

1.3. Un cadre régional : l'exemple de la Lombardie

Il n'existe pas de loi-cadre au niveau national. Mais la IV^e Conférence Nationale des bibliothèques s'est tenue à Florence du 5 au 7 novembre 2003, elle a donné lieu à la création d'un comité national composé de représentants des communes, des provinces, des régions pour coordonner les politiques bibliothéconomiques. Ce document a l'ambition d'une loi-cadre³⁷.

1.3.1. Les bibliothèques en Lombardie

En Lombardie, la loi régionale qui fait suite au transfert de compétences de l'Etat vers les régions date de 1973³⁸, elle donne le cadre des missions des bibliothèques, de l'engagement des collectivités locales, de la responsabilité de la région. Elle affirme que les collectivités locales veillent à l'institution de la bibliothèque seules ou en s'associant. La région a un rôle de coordination et une gestion directe des seuls services qui ont une utilité régionale.

Le découpage administratif de l'Italie est très comparable au découpage français, ce sont 20 régions divisées en *provincia*. La Lombardie compte donc 11 *provincia*. L'intercommunalité est la structure de base en Lombardie, elle s'est développée dès les années 70 sur le modèle de la *public library* anglo-saxonne qui avait pour dimension le comté. La recherche des dimensions idéales de ce type de structures a eu pour résultat le choix du *distretto scolastico*, unité servant au quadrillage scolaire, ce qui a donné une centaine de *sistemi bibliotecari* en 1985. Ces « dimensions idéales » continuent à faire l'objet de différentes réflexions. Si ces systèmes sont aujourd'hui au nombre de 45, ce chiffre pourrait encore évoluer pour

³⁴ Source : Istat, [en ligne] <<http://culturainicifre.istat.it>>, consulté le 8.11.06

³⁵ *Linee guida per la valutazione delle biblioteche pubbliche italiane*, Roma, Aib, 2000, p.114

³⁶ STRANIELLO, *Storia*, Op. Cit. p.321

³⁷ Linee di politica bibliotecaria per le autonomie, Bolletino Aib, XLIII, 2003, 4, pp.413-416.

³⁸ Legge regionale, 4.9.1973, n.41, in CAMPIONI Rosaria, *Fare biblioteca*

correspondre à une population idéale de 150.000 habitants, ce qui permettrait d'étendre ces systèmes à une *provincia*, comme c'est déjà le cas pour la provincia de Lodi, d'autant que certains services existent déjà à cette échelle comme le prêt entre bibliothèques, voire les acquisitions.

L'intercommunalité permet donc la centralisation de certaines compétences comme le catalogage, la programmation culturelle, parfois les acquisitions.

Il existe en Lombardie deux cas particuliers de bibliothèques qui ne sont pas associées sur le mode de l'intercommunalité : un consortium, c'est-à-dire une coopérative permettant la centralisation d'un nombre réduit de compétences, ainsi qu'une fondation regroupant une cinquantaine de bibliothèques qui vient de voir le jour en septembre 2006 dans le but de donner beaucoup plus d'indépendance administrative et financière à la structure concernée.

La Fondazione Per Leggere³⁹ a été créée en 2006. La fondation est une solution institutionnelle assez fréquemment utilisée en Italie dans la gestion des biens et des services culturels en Italie et qui permet une association de collectivités publiques et privées. La Fondazione Per Leggere a un statut qui permet aux collectivités publiques impliquées un pouvoir d'orientation et de contrôle des politiques et des décisions, ainsi qu'une pluralité de canaux en matière de participation financière et opérationnelle.

Le bibliobus n'est pas très développé en Italie. En Lombardie, Milan semble être l'une des seules communes à en posséder un, c'est d'ailleurs plutôt une fourgonnette qu'un bus. Il existe un autre projet de bibliobus de montagne qui n'a pas encore abouti.

L'existence d'un cadre législatif est spécifique à la Lombardie, c'est totalement différent dans la région des Marches par exemple où ce dernier est inexistant. La bibliothèque de Pesaro est unique en son genre bien que cette institution soit dorénavant largement reconnue par la direction culturelle régionale.

La Lombardie compte 1300 bibliothèques pour 1546 communes dont 800 ont moins de 3000 habitants. On dénombre 120 communes qui n'ont pas de bibliothèque mais qui utilisent le *sistema bibliotecario* le plus proche. Il faut

³⁹ REGIONE LOMBARDIA. Osservatorio [en ligne] <<http://www.lombardiacultura.it/scheda.cfm?ID=5737>>, consulté le 2.01.07

souligner encore une fois que la Lombardie est un cas particulier. En Emilie Romagne par exemple, il y a seulement 300 bibliothèques qui sont beaucoup plus éloignées et dispersées sur le territoire.

1.3.2. Les bibliothèques de Milan :

En Lombardie, les bibliothèques de l'Etat sont au nombre de trois, la *Biblioteca Nazionale Braidense* de Milan qui a pour fonction de faire le dépôt légal éditeur de la région, la bibliothèque de Pavie dite « universitaire » mais qui joue en fait le rôle d'une bibliothèque de lecture publique, et enfin la *Biblioteca Nazionale* de Crémone, cette ville n'ayant pas de bibliothèque municipale, la bibliothèque « nationale » en remplissant les fonctions. Il existe depuis 1998 une loi permettant de transférer les établissements nationaux à la région ou à la commune, mais cela pose d'innombrables problèmes administratifs, principalement par rapport aux personnels qui ont des statuts différents et ce transfert ne semble absolument pas à l'ordre du jour.

1.3.2.1. La Braidense

La bibliothèque nationale Braidense a ouvert au public dès 1786. Elle est constituée au départ des collections de la Compagnie de Jésus auxquelles s'ajoutent au fil du temps de nombreuses fonds : Haller, Durini, Visconti, Manzoni. Elle remplit les doubles fonctions d'une bibliothèque de conservation destinée à un public de chercheurs et en même temps de miroir de l'importante production éditoriale milanaise.

Elle s'est dotée depuis 2001 d'une annexe, la *Mediateca Santa Teresa*⁴⁰, qui est née d'un accord entre le *Ministero per i Beni e le Attività Culturali*, la *Regione Lombardia*, la *Provincia* et la ville de Milan, qui ont toutes contribué à la réalisation du projet, le ministère en étant le principal promoteur⁴¹.

⁴⁰MEDIATEVA SANTA TERESA. Il Progetto Mediateca [en ligne]. Disponible sur <<http://www.mediabrera.it/progetto/>>. (consulté le 17.11.06)

⁴¹ 5.004.983,81 Euro il MBAC;
1.177.521,73 Euro la Regione Lombardia;
516.456,90 Euro la Fondazione Cariplo;
123.949,66 Euro la Banca Popolare di Milano.

Elle a trouvé place dans une église baroque de Milan qui était propriété de la ville de Milan et c'est une grande médiathèque qui est la section « multimédia » de la Braidense.

Elle se veut centre de consultation et d'actualisation de tout le savoir disponible en réseau et de l'édition électronique. Elle est également un centre de formation pour l'utilisateur de supports multimédia.

1.3.2.2. *La Trivulziana*

Il s'agit de la bibliothèque historique de Milan qui contient également les archives municipales. Nous reviendrons donc plus longuement sur son cas au chapitre 3.1.3.

1.3.2.3. *Les bibliothèques municipales*

Le réseau des bibliothèques municipales de Milan est constitué de la bibliothèque centrale déjà mentionnée et nommée la *Sormani* parce que située dans le Palazzo Sormani, et de 22 bibliothèques de quartier nommées *biblioteche rionali*. La ville est subdivisée en *zone*, équivalents des arrondissements des grandes villes françaises, dans lesquelles on compte jusqu'à 3 bibliothèques par zone.

Cette répartition n'est pas toujours optimale. La zone 3 est par exemple la zone la plus importante en population et elle ne possède qu'une petite bibliothèque, qui effectue le nombre le plus important de prêts. Ceci s'explique en partie par sa situation très centrale et par la proximité d'une université. Cette bibliothèque, la *Venezia*, joue en quelque sorte le rôle d'une annexe de la Sormani, certains habitants préférant la fréquenter puisqu'elle offre des livres en libre accès. Ce manque a une explication, il est dû au non aboutissement d'un projet d'assez grande envergure initialement prévu pour 2001. Une interruption des travaux pour des raisons de non conformité des bâtiments aux normes de sécurité et de procès irrésolu n'a pas trouvé jusqu'à aujourd'hui de nouvelle impulsion.

Une autre bibliothèque d'un quartier central, la *Sicilia*, a été ouverte en 2004 dans une ancienne usine et suite à une mobilisation de la population, l'ancienne bibliothèque située dans le métro ayant du être fermée pour des raisons de sécurité. Le bibliobus existe en tant que service depuis 1983. Il circule du lundi au vendredi et stationne chaque jour dans un lieu différent, choisi en fonction de l'absence de bibliothèque de quartier à proximité. Malgré une volonté d'étendre ses horaires

d'ouverture, par exemple à la pause de midi, les ressources en personnel ne sont pour l'instant pas suffisantes.

1.3.2.4. *La Biblioteca Europea di Informazione e Cultura*

Ce projet⁴² de grande envergure est né de la volonté de créer en Italie une bibliothèque digne des autres grandes bibliothèques européennes. Il s'agit de répondre à une demande potentielle de milliers de lecteurs par jour, d'offrir des centaines de milliers de livres en libre accès, de disposer de services de référence, d'espace pour enfants, etc. Il ne s'agit en aucun cas d'une nouvelle bibliothèque de conservation. Peut-être est-ce le point le plus clair actuellement. C'est un projet très coûteux, ce qui est peu conforme au contexte économique italien actuel, estimé à plus de 236 millions d'Euros. Les travaux de construction auraient du commencer en 2005. Or, à l'heure actuelle, seul le concours d'architecture a été effectué et a permis de sélectionner Peter Wilson. Le lieu est également choisi, mais on n'y trouve encore qu'une vaste étendue d'herbe.

Les bibliothécaires sont sceptiques quant à sa possible réalisation dans un futur nécessairement éloigné. Ils considèrent en particulier que ce projet est né de l'idée de professeurs d'université qui connaissent bien la réalité universitaire, mais qui ne sont pas bibliothécaires. De nombreux points restent en suspens et sont subordonnés au rassemblement des fonds nécessaires comme la constitution des collections, le prêt aux particuliers, etc.

Milan possède également environ 200 petites bibliothèques spécialisées, privées pour la plupart, comme par exemple un centre de recherche sur la schizophrénie, un autre sur les sciences politiques éthiques, etc. Deux bibliothécaires de la Sormani ont été chargés il y a une dizaine d'années d'en constituer une base de données actuellement en ligne sur le site de la bibliothèque. D'après un bibliothécaire, il est question que la Beic puisse absorber ou coordonner les collections de ces petites structures qui ont un sentiment d'isolement et qui ne réussissent pas à valoriser leurs documents.

1.3.2.5. *L'Ambrosiana*

⁴² BEIC. Biblioteca Europea di Informazione e Cultura [en ligne]. Disponible sur <<http://www.beic.it/>>. (consulté le 03.09.06)

Même si ce n'est pas une bibliothèque publique, il semble essentiel d'évoquer l'Ambrosiana qui est, à Milan, l'une des plus anciennes et des plus riches de par ses collections.

Fondée par le cardinal Federico Borromeo, elle fut l'une des premières à s'ouvrir à un public relativement large en 1604. Gabriel Naudé se réfère donc à l'Ambrosiana de Milan en matière de lecture publique dans *Advis pour dresser une bibliothèque* alors que le caractère public de son accès est limité. Elle fut nommée d'après le saint patron de la ville de Milan Sant'Ambrogio. L'ampleur de ses collections et le nombre de ses manuscrits en font l'une des bibliothèques plus prestigieuses d'Italie.

Propriété du diocèse de Milan, elle est gérée par deux collèges ecclésiastiques, celui des docteurs pour les activités culturelles et celui des conservateurs pour l'administration.

Ses collections comprennent de nombreux manuscrits grecs, latins et en langues orientales, de nombreux palimpsestes, des manuscrits richement enluminés, par exemple le fameux *Virgile* avec des annotations de Pétrarque, ainsi que des manuscrits autographes de Machiavel, Thomas d'Aquin, l'Arioste, le Tasse, Galilée, plus de nombreux incunables et des œuvres reliées dont une en peau humaine.

L'accès est payant sur présentation d'une carte d'identité.

1.4. Administration, financement, fonds privés

Les bibliothèques italiennes étant des collectivités vivant de fonds publics, il est important d'aborder quelques aspects de leurs rapports avec leurs autorités de tutelle. De plus, les budgets culturels étant en baisse drastique, la recherche de partenariat avec le privé se développe.

1.4.1. Administration

Les services culturels de la ville de Milan connaissent une complète restructuration depuis le 1^{er} septembre 2006. Cela implique des changements importants, mais dont la teneur n'est pas encore clarifiée.

L'ancienne directrice du réseau, Stefania Jahier, est dorénavant responsable non seulement du secteur des bibliothèques, mais aussi de celui des musées. Il

s'agissait auparavant de deux services séparés. Cela provoquait une dichotomie peu commode, la responsabilité de la bibliothèque historique n'étant pas attribuée à la même personne que celle des bibliothèques de lecture publique. La réunion provoque donc un rassemblement qui pourrait permettre un meilleur travail de coordination. En même temps, c'est un secteur énorme qui risque d'empêcher un travail en profondeur et de privilégier les évolutions quantitatives aux innovations qualitatives, comme par exemple l'extension des horaires d'ouverture plutôt que la conduite de projets de grande envergure.

Les bibliothécaires sont inquiets, notamment du fait que la directrice, Stefania Jahier, risque de ne plus posséder de bureau dans la bibliothèque centrale, ce qui détient un important pouvoir symbolique.

1.4.2. Financement

Le budget annuel dépensé en 2005 pour l'ensemble des bibliothèques de la Lombardie est de 118 millions d'Euros. Le personnel représente 2900 personnes employés et payés par les communes, c'est une moitié du budget, l'autre moitié concerne principalement les frais de gestion. Proportionnellement, le budget alloué aux acquisitions est très faible.

Ce sont les communes qui financent les bibliothèques, les faibles recettes étant également versées directement à la municipalité. Pour la Sormani, le seul motif de recette est la location de la salle de conférence appelée salle du Grechetto. Au niveau de la *provincia*, les initiatives sont plutôt indirectes : formation des bibliothécaires, projets de promotion de la lecture.

La région, elle, participe à hauteur de 1,5% à ce budget, cet argent étant destiné aux acquisitions, aux services comme le prêt entre bibliothèques, le catalogage participatif, ou le recrutement d'un directeur de système intercommunal. Auparavant, le directeur du « système » était un volontaire, en quelque sorte bénévole, puisqu'il assumait cette direction en plus de la direction de sa bibliothèque. Cela a changé quand la région a alloué cet argent permettant de payer un responsable, « coordinateur » du système.

1.4.3. « meno Stato, più mercato »

L'administration italienne est décriée pour son bureaucratisme, sa lenteur et son inadaptation aux réalités actuelles. Le slogan des années 80 a donc été « moins d'Etat, plus de marché ! ».

On retrouve cette aspiration dans le *Manuale ad uso del bibliotecario* dont un chapitre est consacré au développement des méthodes et techniques managériales dans la gestion des services bibliothéconomiques⁴³.

Dans ce domaine, l'Italie s'est dotée d'une législation qui reprend le concept de l'organisation *non profit*⁴⁴ américaine. Le secteur tertiaire est défini comme un ensemble d'entreprises, d'organisations ou d'administrations qui ont pour but le bien collectif, tout en mettant en œuvres des services dans une logique d'échange, de don gratuit ou contre un prix symbolique. Il s'agit d'un échange non économique ou méta-économique. Cela n'implique pas l'absence de profit mais un profit ayant une « utilité sociale ». Le décret⁴⁵ législatif du 4 décembre 1997 propose la définition suivante : « sont des collectivités non commerciales et *onlus*⁴⁶ les collectivités qui ont pour finalité la solidarité sociale dans des secteurs déterminés ». Dans l'optique développée dans ce contexte, ce sont l'échec du marché et l'échec de l'Etat qui en déterminent la naissance.

Parallèlement, les institutions publiques, adoptant ce slogan peut-être plus rapidement que de l'autre côté des Alpes, ont mis en place différents types de coopération entre le privé et le public, dont le premier exemple est la fondation déjà évoquée précédemment.

A la bibliothèque de Milan, *Telecom Italia* a sponsorisé en 2003, par l'intermédiaire du *Progetto Italia*⁴⁷, la création de la bibliothèque digitale. La contrepartie de ce projet de digitalisation d'une petite partie du fonds était l'installation de la wifi⁴⁸ par *Telecom Italia* à la Sormani. Comme nous le développerons ultérieurement, si ce projet est une réussite en ce qui concerne le volet digitalisation, ce n'est pas le cas pour l'installation de la Wifi qui n'a pas fait

⁴³ « L'aziendalizzazione della biblioteca », MOSCATI Giovanni V. (dir.), *La biblioteca pubblica: manuale ad uso del bibliotecario*, Milano : Edizioni Unicopli, 2000

⁴⁴ BESANA Angela, « La biblioteca come organizzazione non profit », p.226, in *Manuale*

⁴⁵ n.460

⁴⁶ organisations non lucratives d'utilité sociale

⁴⁷ Lancée par *Telecom Italia* en 2003, le *Progetto Italia*, devenu entre-temps une société, est à l'initiative de projets dans les domaines du sport, de la culture, de la formation, grâce à la coopération avec différentes institutions.

l'objet d'une véritable concertation à un moment, certes, où ce moyen de diffusion d'Internet semblait encore improbable.

Nous pouvons citer un autre projet d'envergure dans ce domaine et qui possède un caractère pionnier en matière de coopération avec le secteur privé. Il s'agit d'un contrat conclu par l'intercommunalité de Vimercate, ensemble de communes à la périphérie de Milan, pour une offre de services audiovisuels. Elle concerne le prêt, la consultation sur place, l'achat et la vente de musique et films usagers, mais aussi la vente de billets de concerts, ainsi que des activités techniques comme la récupération de supports. Ce choix a été fait pour des raisons économiques, parce que cela semblait être l'unique possibilité d'offrir des services qui ne sont pas le *core business* de la bibliothèque. Les risques ne sont bien sûr pas absents. Si ce choix est fait dans une optique de réduction des coûts, les services risquent d'en pâtir, s'il ne s'agit cependant pas d'une abdication du service public, mais d'une façon de proposer des services en plus dans le cadre de la bibliothèque, le rôle de l'entreprise peut être suffisamment défini pour constituer un véritable apport.

Comme le souligne le directeur d'un établissement, la recherche de sponsors est désormais essentielle à la vie d'une bibliothèque de conservation et elle peut prendre beaucoup de temps. La baisse des budgets publics oblige à trouver des solutions de rechange.

⁴⁸ voir chapitre 3.3.4.3.

2. Définition de la profession

Il était important de situer les établissements eux-mêmes avant de se consacrer à la profession de bibliothécaire et à tout ce qui la constitue sur les plans administratifs et juridiques, en allant des formations aux associations professionnelles, modalités que nous confronterons aux discours et aux expériences des bibliothécaires rencontrés.

2.1. Les connaissances communes

Le diplôme est essentiel dans son rôle d'accès à une filière professionnelle au terme d'un cursus préétabli. Une profession émerge en effet quand un nombre défini de personnes commence à pratiquer une technique définie fondée sur une formation spécialisée. « Ainsi, de 'profession' ouverte à tous ceux qui ressentent la vocation pour l'accomplissement d'un idéal de service (...), le groupe professionnel devient, dans ce modèle, une 'organisation fermée', préoccupée avant tout de sa propre reproduction (...). »⁴⁹ Il est donc essentiel d'examiner l'histoire et l'organisation des formations des bibliothécaires en Italie.

2.1.1. Histoire des formations

Au lendemain de l'unification nationale, on compte un peu moins de 600 employés dans les bibliothèques. La reconnaissance de la profession est très faible et règne une érudition peu intéressée par les services aux usagers⁵⁰. Les postes de direction restent longtemps l'apanage de personnalités du monde de la culture venant de l'enseignement, du journalisme et de la politique. Les bibliothécaires en titre responsables d'établissements en profitent pour avoir d'autres activités ou se consacrer à leurs propres recherches.

Dans les bibliothèques étatiques, la définition de critères et de rôles spécifiques intervient dès 1869, tandis que dans les bibliothèques universitaires, il faut attendre 1961. Auparavant, c'est un professeur qui assume la direction de la bibliothèque. Dans les bibliothèques municipales, les statuts restent très

⁴⁹ DUBAR, Claude. *La socialisation: construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : A. Colin, 1991, p.156

⁵⁰ SOLIMINE, *La biblioteca, Op. Cit.*, p.205

hétérogènes et les *corsi di preparazione per gli uffici e i servizi delle biblioteche popolari* organisés par les *Soprintendenze bibliografiche* à partir de 1935 ont pratiquement constitué l'unique occasion de formation régulière⁵¹.

Les choses ont commencé à changer dans les années 70, après le transfert de compétences aux régions et suite à la naissance du *Ministero dei beni culturali*. C'est d'ailleurs également au cours de ces années que l'AIB⁵² commence à centrer son action sur la reconnaissance juridique du bibliothécaire. On peut dire que ce sont véritablement ces quinze dernières années que l'offre de formation s'est diversifiée.

2.1.2. Panorama des formations actuelles

Il y a une vingtaine d'années, les cursus spécifiques pour bibliothécaires n'existaient pas. La seule formation spécifique de deuxième cycle était la *Scuola Vaticana di paleografia, diplomatica e archivistica*. Créée en 1884 par Léon XIII pour former les clercs à l'historiographie catholique, elle est devenue une référence en matière de paléographie et d'archivistique. C'est aujourd'hui une école accueillant chaque année une trentaine d'étudiants et offrant des enseignements de bibliothéconomie, bibliographie, paléographie, bibliologie, histoire du livre, catalogage.

Depuis, de nombreux progrès ont été accomplis, principalement à l'intérieur de l'offre didactique universitaire.

Il existe⁵³ aujourd'hui 7 universités qui ont un cursus spécifique de *Laurea*⁵⁴ de 3 ans dans le domaine bibliothéconomique et archivistique. Dans 19 autres universités existe une option au sein de cursus consacrés au secteur des biens culturels de manière plus large. Et 7 universités ont également ouvert un cursus de *Laurea specializzata* de 2 ans à effectuer après un premier cycle.

⁵¹ SOLIMINE Giovanni, « Le culture della biblioteca, i saperi del bibliotecario », in *Professione bibliotecario*, Milano : Editrice Bibliografica, 2005, p.58

⁵² Associazione italiana per le biblioteche

⁵³ SOLIMINE Giovanni, *Ibid.*, in *Professione bibliotecario*, p.60.

⁵⁴ Le diplôme de *Laurea* correspond à la Licence français, c'est un diplôme de premier niveau universitaire. La *Laurea specialistica* (ancienne appellation) ou *Laurea magistrale* correspond au master français. Le terme de master est également employé en Italie.

Il faut ajouter à cela quelques masters⁵⁵ universitaires, ainsi que de multiples initiatives, également d'institutions privées ou d'institutions régionales.

En Lombardie⁵⁶ par exemple, la formation IAL Brescia a formé les bibliothécaires de Lombardie pendant 20 ans, c'est un cursus de 2 ans très concret, non tourné vers la conservation et qui n'est pas universitaire.

La volonté de créer un cursus universitaire niveau master existe en Lombardie mais elle n'a pas encore abouti.

D'après une bibliothécaire, l'accession aux postes de bibliothécaires à responsabilité dans les bibliothèques étatiques n'est pas possible sans avoir fait une école de paléographie, étant donné la teneur des concours.

2.1.3. Le cursus de formation des bibliothécaires de Milan

2.1.3.1. *Les études*

Parmi les 18 personnes interrogées sur leur parcours de formation et sur leur choix du métier de bibliothécaire, les réponses sont relativement homogènes. Elles ont toutes fait des études de sciences humaines (philosophie, lettres modernes et classiques, histoire, sociologie) avec un seul parcours un peu plus technique (architecture).

Les personnes à avoir suivi une formation spécifique longue sont trois. Deux ont fait l'école de Rome, la Vaticana, en 2 ans. Ni l'une ni l'autre n'a entièrement validé un diplôme, il leur manque pour cela la rédaction d'un mémoire. Dans les deux cas, la réussite à un concours de bibliothécaire est intervenu avant la fin de la scolarité, ce qui semble montrer que cette école est une bonne préparation aux concours.

Une seule personne a suivi une véritable formation de deuxième cycle en 2 ans dans le Piémont, y compris un mémoire et un stage. Ce bibliothécaire avait d'abord effectué un cursus de lettres modernes complété par une option bibliothéconomie du département Histoire à Turin. Dans ce cadre-là, le mémoire effectué portait sur

⁵⁵ Avec la réforme de l'enseignement supérieur destiné à harmoniser l'enseignement supérieur au niveau européen, l'Italie a adopté le diplôme de master parallèlement à la *Laurea magistrale* pour séparer encore une fois le monde académique du monde professionnel. Les masters sont donc plutôt destinés à la formation continue.

⁵⁶ Toutes les données spécifiques à la Lombardie m'ont été fournies lors d'un entretien dans les bureaux de la section Bibliothèques de la région Lombardie.

l'incunable ecclésiastique. La formation *post-laurea* comprenait 650 heures de cours, un stage et un mémoire sur la « carte des services », donc une optique beaucoup plus pratique et beaucoup moins tournée vers l'archivistique.

2.1.3.2. *Le choix du métier de bibliothécaire*

La question des raisons du choix personnel de ce métier a été posée systématiquement lors des 18 entretiens. On dénombre quatre personnes affirmant sans hésitation avoir choisi ce métier. La première affirme avoir été décidée par la rencontre avec une libraire durant son adolescence. Deux personnes parlent d'une sorte de vocation, l'un se disant être « un vrai bibliothécaire » et ayant tout mis en œuvre pour se former et exercer ce métier, l'autre s'identifiant totalement à la Sormani, affirmant avoir « toujours été là ». Habitant dans le quartier, il a eu une carte de lecteur dès ses 16 ans révolus et a eu également un parcours totalement tourné vers l'obtention d'un poste à la Sormani où il compte finir sa carrière. La dernière enfin a choisi ce métier à la suite d'une reconversion et affirme avoir ainsi « trouvé sa voie ».

Les autres choix sont accessoires et liés à des contraintes de différents ordres. Certains citent une absence de motivation pour l'enseignement ou un début de carrière dans l'enseignement peu adapté. Un tiers des personnes interrogées parle de l'impossibilité de faire de la recherche et de trouver un poste à l'université dans les domaines de la paléographie ou de l'archivistique. On compte également un cas d'échec à un concours public de journalisme.

Le choix de la bibliothèque municipale et donc de la lecture publique est lui aussi souvent fortuit. Au moins 5 personnes disent leur repli suite à une absence de concours de bibliothécaire à l'université ou un échec à ces concours. L'attente et l'espoir de pouvoir obtenir un poste dans une bibliothèque de conservation est également récurrent.

2.1.3.3. *La formation continue*

Il y a encore peu de temps, jusqu'à la nouvelle direction, la formation continue était inexistante à Milan. Elle était distribuée au compte-gouttes et c'était systématiquement les responsables de service ou la personne ayant le plus d'ancienneté qui en bénéficiait. Chacun devait donc se mobiliser pour se former

seul, grâce aux revues professionnelles, aux associations et aux initiatives de la région et de la *provincia*. Avec la nouvelle direction a été organisé un plan de formation pour tous les bibliothécaires.

De plus, les employés municipaux ont la possibilité d'obtenir 150 heures de disponibilité par an pour suivre une formation. Cette disponibilité est accordée sur demande à l'administration qui n'est pas obligée de l'accorder.

La prise de conscience du besoin de formation en droit administratif et comptable et en gestion et programmation a provoqué une forte mobilisation des sections régionales de l'AIB qui ont mis en place des cours sur la gestion des bibliothèques et sur le *Piano Esecutivo di Gestione*⁵⁷ de la bibliothèque.

2.2. Les procédures de recrutement et les modalités de carrières

2.2.1. Le concours

Il n'existe pas encore de titre spécifique pour l'accès à la profession de bibliothécaire et tous les postes à responsabilité sont accessibles sur la base de concours publics.

En Italie, le cadre d'emploi des bibliothécaires connaît une grande rigidité dans la mesure où chaque poste n'est accessible que sur un concours organisé par la collectivité qui embauche. Les procédures de transfert sont à peu près inexistantes, il est donc impossible de passer d'un établissement à un autre, et encore moins d'une bibliothèque municipale à une bibliothèque universitaire ou nationale comme en France.

Parmi les 18 personnes interrogées, toutes ont donc intégré leurs postes par des concours, la moitié grâce à un premier concours de catalogueur qui se déroulait sur 3 ans avec des épreuves différentes chaque année. La plupart ont donc passé ce concours tout en terminant leurs études ou en commençant à travailler en même temps. Ce sont des épreuves pratiques et théoriques, sur l'histoire du livre, le catalogage, etc. Un bibliothécaire m'explique que dans son cas, il y avait environ 1000 participants et 5 admis. Le dernier concours organisé par la ville de Milan en

⁵⁷ Plan exécutif de gestion (PEG).

2001 était destiné à recruter 30 postes d'assistants-bibliothécaires sans pré-attribution des postes.

Une autre part importante a commencé par un temps partiel. D'autres concours en interne ont permis à toutes ces personnes de gravir les échelons et d'obtenir des postes à responsabilité.

La mobilité est effectivement très faible. La plupart des personnes interrogées ont fait toute leur carrière dans la même collectivité, elles ne sont que 4 à avoir également travaillé ailleurs. Pour toutes celles qui appartiennent au réseau municipal, elles ont en revanche beaucoup changé de poste, passant du catalogage à la salle de référence et des bibliothèques de quartier à la bibliothèque centrale et inversement.

Plusieurs personnes soulignent combien les transferts sont difficiles, il est dans la plupart des cas nécessaire de repasser un concours pour changer de poste.

Ce problème concerne également les bibliothécaires d'Etat. Les concours ne sont pas centralisés, ils correspondent à un poste.

On constate que la totalité des personnes intéressées n'ont pas commencé leur carrière à un poste de direction. Elles ont commencé par un poste de catalogueur ou par un poste à temps partiel qui leur a permis d'acquérir une expérience de base, des magasins au service de référence.

Le problème des concours abordé par plusieurs bibliothécaires est qu'ils sont trop théoriques, ils vérifient plutôt des compétences en droit administratif que des compétences bibliothéconomiques ou relationnelles. S'ils vérifient des compétences bibliothéconomiques, il s'agit souvent uniquement du catalogage.

Les modalités du concours sont décidées au niveau national, la collectivité peut le personnaliser un peu, c'est ce que fait l'une des communes visitées en donnant plus de poids aux compétences professionnelles.

2.2.2. Les emplois précaires

Tout comme la France, l'Italie connaît une augmentation du nombre d'emplois précaires sous forme de contrats très brefs. En Lombardie, sur 2900 emplois en bibliothèques, 550 sont des emplois précaires. C'est un chiffre meilleur que d'autres régions parce que la Lombardie a beaucoup de bibliothécaire en poste, mais leur départ à la retraite risque de poser problème.

Etant donné la rareté actuelle des fonds publics disponibles pour le secteur culturel, les municipalités n'organisent pas de concours et les emplois contractuels se multiplient.

A la Mediateca Santa Teresa, annexe de la Bibliothèque Nationale Braidense, le personnel (7 personnes) vient entièrement d'une coopérative⁵⁸, la Coopat, personne n'est donc recruté sur concours et les contrats durent au maximum un an, dépendant chaque année de la redéfinition de l'appel d'offre. Ce personnel fait uniquement du service au public. Trois bibliothécaires de la Braidense ont la responsabilité scientifique de la médiathèque dans laquelle ils ne sont pas systématiquement présents, la gestion des collections multimédia étant effectuée à la Braidense.

Il est cependant possible d'offrir des emplois décents en fixant des règles claires dans le cadre d'un appel d'offres. L'exemple de Pesaro est édifiant : un taux horaire minimum, des possibilités de formation, un temps de back office ajouté systématiquement au service au public, des CDD qui prennent en compte l'ancienneté, une rotation sur les postes les plus pénibles comme le prêt (jamais plus de deux heures), etc. Toutes ces mesures permettent de mettre en place un personnel qui acquiert également progressivement un véritable sentiment d'appartenance professionnelle.

Avec la meilleure définition des profils professionnels sur laquelle nous reviendrons est apparu un nouveau problème : même si le personnel exerce des fonctions de catégorie D⁵⁹, les communes rechignent à faire passer le personnel de catégorie C à D pour des raisons financières évidentes, puisqu'il existe comme en France une grille des salaires pour chaque catégorie et un contrat national.

⁵⁸ Ce que l'on appelle dans ce cas une coopérative est une agence d'intérim fournissant un certain nombre d'employés par réponse à un appel d'offres.

⁵⁹ Catégorie D : bibliothécaire, directeur de bibliothèque

Catégorie C : assistant de bibliothèque, aide-bibliothécaire

Catégorie E : préposé à la bibliothèque, collaborateur

Catégorie A : commis, portier, gardien, chauffeur

2.2.3. Panorama des modalités de carrière

Nous exposerons un rapide panorama des modalités de carrières des bibliothécaires, en fonction de la typologie des bibliothèques auxquelles ils appartiennent⁶⁰ :

- Au niveau de l'Etat

Une redistribution du personnel a été effectuée suivant différentes modalités professionnelles et culturelles.

Est intervenu une reformulation des profils professionnels, unifiés par rapport à l'ère d'appartenance, en maintenant différents niveaux de responsabilité et de rétribution.

Les bibliothécaires appartiennent à la catégorie C, ce qui correspond de manière injustifiée à une catégorie de personnel non dirigeants.

Il existe un vrai problème au niveau du blocage de l'embauche qui provoque un vieillissement du personnel donc une réduction drastique des employés et une augmentation du nombre de contrats externes. D'après une bibliothécaire, le manque de personnel est par exemple flagrant à la Braidense qui a du mal à assurer ses horaires d'ouverture.

- Au niveau de l'Université

Etant donné l'autonomie des établissements, l'hétérogénéité est importante. Mais on peut parler d'une vivacité générale du monde des bibliothécaires universitaires. Une enquête de l'OL met à jour un accès important à la formation.

On constate également une tendance claire à l'externalisation et une absence de concours depuis 1986, la moyenne d'âge étant donc de 55 ans.

- Au niveau de l'Ecole et de la Santé

La situation est de pire en pire dans ce pays où le bibliothécaire scolaire n'a jamais réussi à avoir une définition spécifique malgré les directives européennes.

La profession a souffert de la *Finanziaria*⁶¹ 2002 qui a octroyé la mobilité, sur certificat médical donc pour raisons de santé, à 5.000 professeurs, ceux-ci ayant surtout été embauché dans les bibliothèques scolaires en tant que bibliothécaires.

60 AGOSTINI Nerio, VACCANI Loredana, « Riqualificazione e riconoscimento professionale : il bibliotecario nel mondo del lavoro », in *Professione bibliotecario*, p.194

61 la promulgation du budget.

La situation est particulièrement mauvaise au niveau des bibliothèques d'établissements de santé.

- Au niveau des collectivités territoriales

Le nouveau *Contratto Collettivo nazionale di lavoro* entrée en vigueur en janvier 2004 et fixant les modalités de travail des personnels des collectivités locales n'a pas permis de pallier le manque de souplesse des contrats de collectivités locales ou d'améliorer la situation.

Comme ailleurs, le recours à des contrats de travail flexibles est en augmentation. Depuis 2000, les collectivités territoriales sont soumises à une réorganisation structurelle⁶². Les bibliothèques sont souvent situées dans un service qui a peu à voir avec la culture. Il y a peu de reconnaissance de l'autonomie du service, le responsable étant rarement un bibliothécaire ou quand il l'est, on lui ajoute d'autres services. Nous avons déjà évoqué cette situation pour la ville de Milan.

L'introduction de « l'évaluation individuelle permanente » faite par le responsable de service et ses conséquences sur la rétribution ont une influence négative. Une bibliothécaire m'a cependant fait part également de la motivation que cela représente, obligeant chacun à trouver constamment de nouvelles idées.

Les nouvelles formes de gestion des réseaux de bibliothèques autres que l'intercommunalité pose des problèmes de personnel. Dans les consortiums ou fondations, il est nécessaire d'effectuer une redistribution des personnels municipaux, ce qui pose de multiples problèmes de statut.

2.3. Une communauté professionnelle ?

2.3.1. Représentations et valeurs de la profession

Lors de l'entretien, la question a été systématiquement posée du sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle et de la reconnaissance professionnelle et sociale.

- Les raisons invoquées

⁶² D. Lgs. 26/07/2000.

Ce sentiment d'appartenance professionnel existe la plupart du temps, mais les raisons invoquées sont diverses. Une bibliothécaire qui a auparavant exercé un autre métier dit avoir la satisfaction « d'avoir enfin une profession ».

Dans deux cas, les études ont eu un rôle déterminant, l'école de Rome est citée dans ce cadre. Pour une autre personne ayant eu également l'occasion d'exercer une activité dans le privé, l'importance de travailler « dans un but non commercial avec une optique de service d'une grande qualité culturelle est déterminante ». Une autre personne dit l'importance de cette activité qui a une « utilité sociale ». Une bibliothécaire justifie son sentiment d'appartenance par son absence d'engagement matrimonial, la communauté professionnelle ayant pris d'autant plus d'importance. Un bibliothécaire que nous avons déjà évoqué parle plutôt de son sentiment d'appartenance à la Sormani.

Une autre insiste sur l'aspect plaisir. Venir à la bibliothèque, c'est un moment privilégié de la journée, après le travail et les soucis. L'accueil offert y est donc primordial. « La bibliothèque ne doit pas être la goutte d'eau qui fait déborder le vase. »

- *Associazione Italiana per le Biblioteche*

Dans ce sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle, l'AIB est citée par moins de la moitié des bibliothécaires interrogés. Une bibliothécaire parle de son inscription immédiate dans l'espoir d'y trouver cette identité. Et c'est effectivement ce qui s'est produit. C'est parce qu'il n'existe pas de parcours formalisé pour cette profession que l'inscription à l'AIB est important. Parmi les bibliothécaires interrogés, deux sont membres actifs de l'association, soit en participant à des groupes de travail, soit en participant au comité exécutif.

Un bibliothécaire cite la liste de diffusion de l'AIB « aib-cur » qu'il consulte quotidiennement et qui lui procure un fort sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle. A Milan, tous les bibliothécaires du réseau ont un accès interne à cette liste.

- Un métier dont le contenu change

Plusieurs bibliothécaires sont d'accord pour dire que c'est un travail qui a changé pour perdre de son contenu. « Autrefois, le bibliothécaire faisait certes quelques factures, mais il n'y avait pas de travaux qui interféraient avec le traitement des

documents ». Aujourd'hui, cette bibliothécaire constate que la partie administrative et gestion du personnel est importante, ce qui sous-entend que cela ne fait pas véritablement partie du travail du bibliothécaire qui est un travail plus « scientifique ». Une autre bibliothécaire constate la perte de contact avec les collections : « on ne réussit plus à communiquer les trésors de la bibliothèque à l'extérieur ». Les collections sont moins mises en valeur.

Une bibliothécaire constate à quel point les générations précédentes de bibliothécaires étaient snobs du point de vue intellectuel. Cela a changé, d'après elle, depuis une dizaine d'années. « Dorénavant, le bibliothécaire doit gérer un budget, des dépenses, du personnel ». L'orientation de la nouvelle direction de la bibliothèque de Milan a beaucoup fait évoluer le personnel dans ce sens. Cette personne a d'ailleurs suivi des séminaires de gestion de projets et de gestion de ressources humaines dans le master de « direction des bibliothèques » organisé par l'Université catholique de Milan.

- Les points négatifs

Le salaire peu motivant est mentionné comme un obstacle à un véritable sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle.

Le sentiment existe également d'une trop grande diversité pour former une communauté. Le travail de bibliothécaire doit être fait surtout « avec du bon sens et une bonne culture générale » affirme une bibliothécaire. Les connaissances techniques de bibliothéconomie seraient finalement peu utiles.

Le travail de bibliothécaire a une image de travail sûr et tranquille et c'est à double tranchant. Une bibliothécaire se plaint de se retrouver facilement avec des placements de stagiaire inadaptés que les services de la ville mettent en bibliothèque parce que c'est un travail « tranquille ». L'idée d'après laquelle on met le personnel en bibliothèque quand il ne peut pas faire autre chose, qu'il ne peut pas avoir une classe à charge par exemple, reste fortement ancrée.

2.3.2. Reconnaissance professionnelle

D'après les entretiens, l'image sociale du bibliothécaire ne correspond pas à la réalité. « Les gens modestes confondent le bibliothécaire avec le libraire et les gens des classes supérieures ne savent pas ce qu'il fait ».

Une bibliothécaire dit qu'elle ne se présente jamais comme bibliothécaire, toujours comme responsable du service dans lequel elle travaille. Une autre évoque avec envie la fierté des bibliothécaires américains comme une attitude impossible en Italie.

D'après un autre, l'image sociale du bibliothécaire pâtit en Italie d'un double handicap : d'une part la fragilité du pays en termes d'habitudes de lecture et d'autre part l'hypertrophie de l'administration publique. Les procédures administratives sont réputées particulièrement lentes et bureaucratiques, empreintes d'un formalisme qui empêche des services rapides et efficaces.

En revanche, la reconnaissance est importante de la part des lecteurs, ce que tous les bibliothécaires ont souligné sans exception. La population est prête à se mobiliser pour sa bibliothèque, dès qu'il y a une menace de réduction des horaires d'ouverture, même si c'est une partie infime de la population qui la fréquente.

2.3.3. Organes professionnels

L'association professionnelle constitue une étape nécessaire à la création d'une communauté professionnelle.

2.3.3.1. AIB

*L'Associazione italiane per le biblioteche*⁶³ est l'association professionnelle des bibliothécaires italiens dont les objectifs sont les suivants :

- Promouvoir l'organisation et le développement des bibliothèques en Italie
- Promouvoir, soutenir et développer toute action utile à garantir une formation professionnelle de qualité
- Fournir à ses propres membres des supports scientifiques et techniques pour une mise à jour professionnelle
- Contribuer aux orientations et aux choix de politique bibliothéconomique
- Promouvoir le respect des principes déontologiques de la profession
- Protéger la dignité et la spécificité professionnelle du bibliothécaire

De 1930 à aujourd'hui, l'AIB a été un protagoniste essentiel du processus de développement des services bibliothéconomiques, de l'engagement pour le

⁶³ AIB. Presentazione dell'Associazione Italiana Biblioteche [en ligne]. Disponible sur <<http://www.aib.it/aib/cen/presaib.htm>>. (consulté le 17.11.06.)

développement de la culture professionnelle, de la participation aux activités des organismes internationaux. En plus de 70 ans d'activités, l'association a eu un rôle important dans les confrontations avec les autorités publiques, tantôt s'opposant, tantôt collaborant, elle a par exemple demandé une activation plus rationnelle de la décentralisation régionale ou participé activement aux luttes récentes pour la loi-cadre et l'ordre professionnel qui sont encore d'actualité.

Sur le plan professionnel et scientifique, l'Association a un important retentissement à travers ses congrès et colloques, ses publications, commissions et ses groupes de travail.

Dans la confrontation avec les organismes internationaux (IFLA, ISO, EBLIDA, UNESCO, UE) et les associations d'autres pays, l'AIB s'est de plus en plus souvent imposée comme la référence nationale. Dans une situation de fragmentation institutionnelle comme la situation italienne où il reste encore à construire une autorité des bibliothèques reconnue, elle représente souvent un point de référence.

La structure institutionnelle de l'AIB est articulée autour d'un Comité exécutif national et de comités exécutifs régionaux, chacun de ces comités étant constitué de 7 membres. A cela s'ajoute l'organe consultatif qui constitue les commissions et les groupes de travail.

Parmi ses plus illustres membres, citons Francesco Barberi et Angela Vinay, respectivement secrétaire dans les années 50 et présidente de 1975 à 1981, l'un et l'autre directeurs pendant un temps du « Bolletino d'informazioni », la revue de l'AIB.

L'AIB compte aujourd'hui environ 3500 adhérents, aussi bien des personnes que des collectivités (bibliothèques, universités, etc.).

L'AIB a créé un *Osservatorio Lavoro*⁶⁴ composé d'un coordinateur et d'experts dans tous les domaines (collectivités, Etat, Universités, scolaires, privé, associations et santé) qui se donne deux objectifs :

- essayer de donner une réponse à tous les membres en ce qui concerne la reconnaissance des compétences et de la dignité professionnelle

⁶⁴ AIB. Osservatorio lavoro [en ligne]. Disponible sur < <http://www.aib.it/aib/cen/osslav.htm>>. (consulté le 02.11.06)

- être attentif aux problèmes de travail toujours plus nombreux dus aux profondes transformations, surtout dans le domaine public.

L'OL n'est pas de nature strictement syndicale, ses interventions sont plutôt :

- séminaires explicatifs
- consultations spécifiques personnalisées
- des avis sur les normes et les contrats
- enquêtes et actions de sensibilisation et de pression sur les interlocuteurs institutionnels
- documentations sur les problématiques professionnelles

2.3.3.2. *Autres associations et revues professionnelles*

- AIDA

L'*Associazione Italiana per la Documentazione Avanzata*, Association professionnelle sans but lucratif, a été fondée en avril 1983 à l'initiative de Paolo Bisogno et elle se donne pour objectif de favoriser le développement de la profession de documentaliste, des activités et services documentaires et en général de la culture documentaire⁶⁵.

- CNBS

L'association professionnelle des bibliothécaires scolaires, *Coordinamento Nazionale Bibliotecari Scolastici*, a été créée en 2003 pour définir le métier de bibliothécaire scolaire, suite à la disposition transformant 5000 enseignants en bibliothécaires scolaires.

- Congrès annuel

Depuis 1995 a lieu chaque année un congrès qui est devenu le rendez-vous le plus important de l'année pour les professionnels des bibliothèques de toutes typologies. Ce Congrès est organisé par la région Lombardie, la *provincia* de Milan, la municipalité de Milan et par *Biblioteche oggi*, avec la collaboration de l'Aib. Ce n'est pas tout à fait un hasard si ce congrès a lieu à Milan, capitale de l'édition. En 2004, il s'intitulait « Profession bibliothécaire » et était consacré aux cursus de formation de la profession et aux compétences demandées dans l'accomplissement de ses fonctions.

- Revues professionnelles de référence

Le *Bollettino AIB* est né en 1955 en tant que revue d'information de l'AIB.

Bibliotime est une revue électronique née en mars 1998 à l'initiative de la section régionale d'Emilie Romagne de l'AIB, mais elle se définit bien comme une véritable revue professionnelle qui n'a rien de commun avec la newsletter et le bulletin d'information.

Biblioteche oggi est publié par la maison d'édition Bibliografica, la référence en matière de littérature professionnelle bibliothéconomique.

2.4. Le cadre administratif et juridique

2.4.1. L'Ordre professionnel

Les « professions » (libérales) et les « métiers » ont, en Occident, une origine commune : les corporations⁶⁵. Le terme « profession » dérive de cette « profession de foi » accomplie lors des cérémonies rituelles d'intronisation dans les corporations. Le serment comportait trois engagements : observer les règles, garder les secrets, porter honneur et respect aux jurés, contrôleurs élus et reconnus par le Pouvoir Royal.

Un Ordre professionnel désigne un groupement professionnel chargé de surveiller et maintenir l'éthique et la déontologie d'une profession. Il s'agit également de protéger les acquis historiques, fondés ou non, et de maîtriser un niveau de revenu des dits professionnels. Un Ordre professionnel est organisé et institué légalement par l'Etat du pays concerné. Il touche en premier lieu les professions libérales qui mettent en jeu la santé et la sécurité des citoyens. Il institue les tarifs minimum et maximum des prestations et contrôle le respect du code de déontologie élaboré par ses membres, procédant le cas échéant à des radiations. La France possède un Ordre professionnel des médecins, des architectes, des experts-comptables, des avocats, etc.

En Italie, un Ordre professionnel possède nécessairement une liste des inscrits à l'Ordre ou *albo professionale*. L'inscription à cette liste est conditionnée par la

⁶⁵ AIDA. Sede, finalità, programma, collaborazione con enti [en ligne]. Disponible sur <<http://www.aidaweb.it/mission.html>>. (consulté le 16.11.06)

⁶⁶ DUBAR, Claude. *La socialisation: construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : A. Colin, 1991, p.131

possession de diplômes, une éventuelle période de stage pratique, la réussite à un concours ou examen d'Etat et certaines garanties morales comme la virginité du casier judiciaire. L'Italie possède une particularité par rapport à cette liste ou *albo* qui peut exister officiellement sans qu'existe également un Ordre professionnel correspondant, c'est-à-dire une structure composée d'un conseil d'administration. L'*albo* est donc un concept plus large que l'Ordre professionnel français et il permet surtout le contrôle d'une formation prérequis. Ce mécanisme existe par exemple pour les journalistes en Italie.

Dans le contexte d'une profession au cursus de formation encore peu reconnu, il est compréhensible que les bibliothécaires italiens aient tenté de structurer leur communauté professionnelle par ce biais.

La proposition de loi sur l'Ordre professionnel des bibliothécaires du 13 février 1991 n'a cependant jamais abouti.

L'AIB a donc institué son propre *albo* autonome qui n'est pas reconnu par l'Etat mais qui compte aujourd'hui environ 800 inscrits dont la liste est en ligne⁶⁷. L'inscription à cet *albo* ne conditionne pas le recrutement des bibliothécaires par les collectivités locales.

La grande majorité des bibliothécaires interrogés évoque l'absence officielle de cet *albo* comme un manque. Il est déploré comme étant le signe d'une absence de reconnaissance. Paradoxalement, on me dit également que l'existence de ces *albi* est sans doute dépassée, mais que d'une certaine façon, il faudrait qu'ils existent pour que l'on puisse les dépasser.

Dans ce contexte, l'*albo*⁶⁸ créé par l'AIB tient une place importante. Il est inspiré des directives européennes sur ce sujet et l'inscription garantit un ensemble de compétences professionnelles.

2.4.2. Les codes de déontologie

L'AIB a également doté la profession d'un code de déontologie qui fixe les devoirs du bibliothécaire envers l'utilisateur, la profession et envers les documents et les informations. Il a été rédigé en 1997⁶⁹. Ci-dessus, un résumé de ses principes :

⁶⁷ AIB. Soci scritti all'albo professionale dei bibliotecari [en ligne]. Disponible sur <<http://www.aib.it/aib/cen/ap.htm3>>. (consulté le 19.12.06)

1. Les devoirs envers l'utilisateur :

- Garantir l'accès à une information complète, objective et impartiale, sans aucune restriction qui ne soit explicite et précédemment définie grâce à des lois ou des règlements
- Ne pas accepter les conditionnements et refuser toute forme de censure
- Garantir la confidentialité

2. Les devoirs envers la profession :

- Honorer la profession avec une conscience profonde de son utilité sociale
- Posséder une culture professionnelle continuellement mise à jour
- Faire preuve de correction, de respect et d'esprit d'équipe envers ses collègues

3. Les devoirs envers les documents et les informations :

- En promouvoir la valorisation et la protection
- Garantir la transmission du savoir à travers l'organisation rationnelle des documents
- Promouvoir l'intégration des divers systèmes d'information et le déplacement des obstacles qui limitent la circulation des informations et des documents.

Ce code de déontologie est proche des codes de déontologie cités par Bertrand Calenge. Son contenu est conforme aux points⁷⁰ qu'il souligne et qui apparaissent dans les 5 pays examinés.

Quand on le compare cependant point par point avec celui de l'ABF⁷¹, apparaissent quelques différences. Le code de l'AIB est organisé en trois parties, l'utilisateur, la profession et les collections tandis que le code de l'ABF comporte une partie de plus, celle qui concerne la « tutelle (collectivité publique ou privée) » et

⁶⁸ AIB. Albo professionale italiano dei bibliotecari [en ligne]. Disponible sur <<http://www.aib.it/aib/cen/albohome.htm>>. (consulté le 20.10.06)

⁶⁹ AIB. Codice deontologico del bibliotecario : principi fondamentali [en ligne]. Disponible sur <<http://www.aib.it/aib/cen/deocod.htm>>. (consulté le 17.10.06)

⁷⁰ CALENGE Bertrand. *Bibliothécaire, quel métier ?* Paris : Éd. Du Cercle de la librairie, 2004, p.14.

il fait passer la collection immédiatement après l'utilisateur. Tous les points développés par l'ABF concernant les devoirs réciproques de la tutelle et du bibliothécaire sont donc absents du code italien. On constate également que les devoirs envers la profession sont plus développés dans le code de l'ABF. Dans le code de l'AIB, il n'est pas fait mention des devoirs de faire avancer la réflexion autour du métier, de militer pour le recrutement de personnel qualifié, d'élargir les publics et de s'intégrer dans la vie de la cité.

Ces divergences concernent principalement la mission sociale des bibliothèques et elles rejoignent les constatations faites sur le discours moins engagé socialement des bibliothécaires italiens qui est sans doute lié également à un contexte social différent.

2.4.3. Profils professionnels

2.4.3.1. Origines

La définition de profils professionnels n'existant pas au niveau national, la Lombardie s'est attelée à cette tâche.

Les recherches ont été faites par la Lombardie en collaboration avec *l'Istituto regionale lombardo di formazione per l'amministrazione pubblica* entre 2000 et 2002. Ces recherches ont fourni une photographie des opérateurs des bibliothèques lombardes. Elles ont consisté en une série d'entretiens⁷². Elles se sont poursuivies par une confrontation des résultats avec la situation spécifique de la *provincia* de Brescia et de ses bibliothécaires.

La conclusion de ce travail a été un texte définissant les profils professionnels et de compétence des bibliothécaires, qui a été adopté par la Giunta regionale n. 16909 du 26 mars 2004. Ce texte est principalement destiné aux administrations ayant la tutelle d'une bibliothèque, avec comme objectif de garantir des services culturels de qualité élevée, ainsi qu'à la formation (universités et écoles de spécialisation) avec pour objectif de former des professionnels adaptés aux exigences du monde du travail.

⁷¹ ABF. Code de déontologie du bibliothécaire [en ligne]. Disponible sur <<http://www.abf.asso.fr/IMG/pdf/codedeonto.pdf>>. (consulté le 21.12.06)

⁷² TRAPLETTI Maria Laura, « Nuovi profilil professionali dei bibliotecari : una proposta delle regione Lombardia », in *Profession : bibliotecario, Op. Cit.* p.218

2.4.3.2. Synthèse

Les profils ont d'abord été élaborés sous forme d'arbre : les connaissances aussi bien générales que spécifiques, les compétences méthodologiques et les comportements.

Ils sont regroupés suivant les niveaux de responsabilité : le bibliothécaire, le directeur de bibliothèque, le directeur/coordonateur de réseau de bibliothèques. Parmi eux, on distingue le bibliothécaire-catalogueur, le conservateur, le bibliothécaire du service de référence, des services multimédia et de la section jeunesse.

- Le bibliothécaire

En ce qui concerne les connaissances et les méthodologies indispensables, on peut insister sur l'attention portée aux rapports avec le territoire liés à la capacité de décoder les phénomènes sociaux, d'analyser les publics réels et potentiels. En ce qui concerne les connaissances théoriques, sont ajoutées aux disciplines traditionnelles une culture législative qui va du droit d'auteur aux questions de la sécurité et du secteur privé. En outre, une connaissance de la logistique et de la gestion de la sécurité est considérée comme nécessaire, ainsi qu'une maîtrise du traitement informatique des documents. On considère que le bibliothécaire est conscient de l'importance de la communication et qu'il est capable d'en assurer les aspects externes et internes. Ne sont pas prévues des capacités de catalogage, ce qui est noté comme nouveau et dû au fait que le catalogage se fait dorénavant de manière centralisée.

On ne trouve aucune référence à une *Laurea* existante, aucune ne semble donc répondre aux contenus de la profession.

- Le directeur de bibliothèque

Sont définies des fonctions de promotion et de contrôle, par exemple les activités correspondantes à l'analyse des besoins culturels et informatifs des usagers et à la programmation de l'offre culturelle et informative, le tout lié à des compétences plus directes dont le plan de développement des collections et la gestion des ressources humaines. Ce profil est défini pour des communes dont la population est supérieure à 10.000 habitants. L'accès à ce type de poste prévoit un cursus

universitaire accompagné d'une expérience dans le domaine des bibliothèques. Là non plus, pas d'exemple de diplômés satisfaisant pour répondre à ces exigences.

- Le coordinateur de réseau de bibliothèques

Le profil de coordinateur recoupe les deux profils évoqués, c'est une figure nouvelle dont les compétences ont acquis récemment une définition. L'accent est mis sur la capacité d'interprétation de la réalité territoriale, les compétences juridiques et la connaissance des méthodologies de programmation, la capacité d'analyse de faisabilité économique et de gestion de budget. Le caractère managérial de cette figure est donc souligné. Là aussi, la formation doit s'accompagner d'une expérience longue en bibliothèque.

Ces profils n'ont aucune application systématique puisque la région n'a pas de pouvoir exécutif, ce sont donc des profils qui ont un rôle indicatif.

2.5. La bibliothèque en tant qu'espace professionnel

2.5.1. Programmation

La réforme de 1999 a créé à la bibliothèque de Milan un service « bilan et programmation⁷³ ».

Dans le cadre de la programmation existe un texte constituant le « bilan prévisionnel »⁷⁴ auquel est ajouté le « rapport prévisionnel programmatique »⁷⁵ qui donne les lignes de développements des services en termes de ressources humaines, instrumentales et budgétaires. Ce rapport définit les dépenses prévues et les responsabilités des différents services. Actuellement, ces textes sont en cours d'élaboration pour l'année prochaine, mais ils seront fortement conditionnés par le vote du budget du Gouvernement Prodi qui intervient à la fin de l'année.

La phase de bilan est marquée par un « Compte-rendu »⁷⁶ qui doit être approuvé par le conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante.

La bibliothèque a un « plan exécutif de gestion »⁷⁷ qui doit être approuvé par le conseil municipal. Dans le cas de la Sormani, il consiste pour 60% en une

⁷³ Pour la programmation, l'outil principal de travail est le décret du 18 août 2000, le *Testo Unico Enti locali* qui rassemble toutes les lois au niveau national pour la comptabilité publique.

⁷⁴ bilancio di previsione

⁷⁵ relazione previsionale programmatica

⁷⁶ relazione al conto consuntivo

amélioration des services et pour 40% dans le développement de la Sormani comme bibliothèque de conservation du XXe siècle, point sur lequel nous reviendrons au chapitre 3.1.2.

Le nouveau concept d'évaluation introduit dans les collectivités locales prévoit l'attribution de prime. Si les objectifs sont atteints par l'établissement, l'ensemble du personnel reçoit une prime. S'ajoute également une évaluation personnelle sur proposition du responsable de service qui doit être approuvée par la directrice. Cette évaluation donne aussi lieu, le cas échéant, à une prime, l'ensemble représentant environ un mois de salaire.

2.5.2. Organigramme

La bibliothèque fait dorénavant partie du secteur « Musées et bibliothèques » dirigée par Stefania Jahier. Côté bibliothèque, on distingue d'un côté la bibliothèque centrale ou *Sormani* qui a pour directrice Anamaria Rossato, de l'autre côté les bibliothèques de quartier ou *rionali*.

2.5.2.1. *La Sormani*

Les services au public concernent d'une part tous les services de référence, d'autre part le prêt et la surveillance.

Les employés au service au public travaillent soit le matin soit l'après-midi, 6 jours par semaine avec les horaires suivants : 8h-14h ou 13h30-19h30. Le temps de travail des fonctionnaires en Italie est de 36 heures hebdomadaires.

L'ensemble du personnel en contact avec le public qui s'occupe des postes de prêt, de la surveillance des salles et de la communication des livres représente 25 personnes.

La coordination de ce personnel ne semble pas facile, les absences sont nombreuses, les horaires hebdomadaires sont disparates en fonction de la situation de chacun. En Italie existe par exemple la « loi 104 »⁷⁸ qui permet de travailler 18 heures quand on a des parents malades à charge et elle concerne une partie importante du personnel.

⁷⁷ piano esecutivo di gestione

⁷⁸ per il sostegno di familiare con handicap

Il existe une importante dichotomie entre le personnel qui travaille en relation avec le public et le personnel qui travaille dans les bureaux. Comme le dit un bibliothécaire « on ne se mélange pas ». Il y a d'une certaine façon d'un côté les têtes pensantes, de l'autre les petites mains. Le personnel possédant un important niveau de responsabilité est peu nombreux à exercer également un service au public. C'est uniquement le cas du service de référence qui est ouvert au public aux mêmes horaires que la bibliothèque. Cette dichotomie se retrouve au niveau des horaires de travail qui sont beaucoup plus contraignants pour le personnel effectuant un service au public. Finalement, on peut affirmer que le service au public n'est pas encore véritablement valorisé par les bibliothécaires qui le considèrent pour une part comme secondaire et non scientifique, contrairement à la « mission médiatrice »⁷⁹ qui permet de faire circuler une collection de documents et qui est largement reconnue par la profession en France.

Le manque de place se faisant nettement sentir, la plupart des bureaux sont occupés par plusieurs personnes. Une bibliothécaire parle de la difficulté de travailler en *open space*. Cela ne facilite pas toujours les relations de travail. Le « personnel caractériel provoque une accumulation de stress importante » et cela nécessite une attitude d'autant plus correcte et scientifique.

2.5.2.2. *Les rionali*

Il n'existe pas de responsable de toutes les bibliothèques de quartier, mais des « coordinateurs » responsables de plusieurs bibliothèques de quartier qui sont au nombre de 24, regroupées par zones. Chaque bibliothèque de quartier a par ailleurs un responsable.

Le profil du coordinateur a été créé pour rendre le système des bibliothèques de quartier cohérent, pour encourager une « véritable conscience de réseau ». Initialement, le nombre de coordinateurs ne correspondait pas au nombre de zones. L'identité de ce poste n'est pas encore très claire. Certains coordinateurs ont en plus la responsabilité d'une bibliothèque. Il s'agit de travailler en étroite collaboration avec le *consiglio di zona*⁸⁰. D'après une bibliothécaire, le problème principal consiste dans le fait qu'il n'y ait pas direction des bibliothèques de

⁷⁹ Publics et services, p.305, Le métier de bibliothécaire

quartier, donc en quelque sorte de coordination des coordinateurs. Ce problème risque de devenir encore plus crucial à l'avenir puisque la directrice devient directrice d'un secteur encore plus grand : les bibliothèques et les musées.

Entre la Sormani et les bibliothèques de quartier, la conscience de réseau est encore très faible, « il y a peu de communication et beaucoup de préjugés de part et d'autre »⁸¹. Les bibliothèques de quartier ont tendance à être considérées comme des bibliothèques de seconde zone.

La dichotomie est accentuée par le fait que les postes à responsabilité sont fréquemment transférés à la Sormani, ce qui est ressenti comme une valorisation importante. Les services transversaux sont rares et la seule coordination concerne les acquisitions et elle n'existe qu'à l'état d'ébauche.

Les bibliothécaires des bibliothèques de quartier ont le sentiment de « ne pas faire le même métier ». Ils sont directement et constamment en contact avec le public de leur quartier qu'ils semblent très bien connaître. Ils sont donc nécessairement centrés sur les besoins des lecteurs et non sur l'entretien des collections comme à la Sormani. Cet état de fait correspond aux missions affirmées de la bibliothèque centrale à Milan, nous y reviendrons dans les paragraphes suivants. Il confirme cependant une dévalorisation sous-jacente du service au public largement combattue par les bibliothécaires des bibliothèques de quartier qui défendent leur rôle de médiateur avec force.

⁸⁰ équivalent du conseil municipal d'arrondissement.

⁸¹ Propos tenus lors d'un entretien.

3. Pratiques professionnelles : les missions de la bibliothèque

3.1. Le patrimoine et sa légitimité

3.1.1. La transmission culturelle

Comme le met en avant Traniello, les bibliothèques sont ressenties dès la fin du XIXe siècle comme des « instruments particulièrement efficaces pour promouvoir le renouvellement de la culture italienne, dans le sens d'un dépassement des anciens provincialismes et d'une érudition stérile »⁸².

Le problème des bibliothèques se pose dans le cadre de la question de la « culture nationale ». L'unification effective sur le plan politique n'a pas été suivie immédiatement d'une unification culturelle, la conscience de l'appartenance à une même réalité historique, sociale, linguistique et littéraire a été très lente à se constituer et les sentiments d'appartenance régionaux restent aujourd'hui encore beaucoup plus forts qu'en France. Comme le souligne également Giovanni Solimine, la bibliothèque a pris dans ce cadre-là beaucoup d'importance dans l'organisation de la mémoire collective. « La fonction archivistique de la bibliothèque a aussi une valeur sociale (...) qui naît encore une fois du lien entre une collection de livres et un environnement dont celle-ci tire son origine et son développement. »⁸³

La bibliothèque devenant donc garante de l'unité culturelle du pays, c'est par ses collections qu'elle doit témoigner et provoquer l'adhésion. Cette façon de concevoir la bibliothèque reste ancrée dans la culture italienne jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit de « voir dans la bibliothèque elle-même, en tant qu'institution, et dans ses collections, un héritage, c'est-à-dire une sorte de patrimoine, à valoriser également sur le plan économique comme une grande richesse, et surtout à diriger et à sauvegarder pour sa valeur de témoignage et de mémoire de la vie culturelle de

⁸² TRANIELLO Paolo, *Storia, Op. Cit.* p.115

⁸³ SOLIMINE Giovanni, *La biblioteca, Op. Cit.*, p.47

la nation »⁸⁴. Au niveau local, l'idée de la bibliothèque comme patrimoine fait préférer la possession d'ensembles désordonnés à la programmation sérieuse d'un service public.

Dans le cas de Milan, une bibliothécaire témoigne lors d'un entretien de l'attachement des Milanais à la Sormani. D'après elle, ils se reconnaissent dans cette bibliothèque. Elle témoigne de leur histoire, d'une part comme lieu, d'autre part grâce à ses collections que les habitants ont dans un premier temps directement contribué à constituer. Cette bibliothécaire manifeste donc sa fierté de travailler dans ce lieu et de participer à cette œuvre de transmission d'un patrimoine qui a une identité forte.

3.1.2. La conservation à la Sormani

L'importance des collections patrimoniales italiennes handicape manifestement l'émergence d'une véritable bibliothèque de lecture publique. Ce n'est pas un état de fait original, Guizot le note également pour la France au moment où il réfléchit au développement de l'instruction publique : « il décèle dans le caractère massif de l'héritage patrimonial une cause majeure du retard du développement de la lecture »⁸⁵.

Sur ce point, notre entretien avec Antonella Agnolli⁸⁶ a été très intéressant. Elle m'a dit s'intéresser de près aux bibliothèques récentes du sud de la France (Marseille, Nîmes, Toulouse, etc.) qui représentent un modèle pour l'Italie en matière de collections patrimoniales. La situation y est en effet comparable à celle de l'Italie par l'existence de bibliothèques de conservation aux collections prestigieuses. Or, ces bibliothèques ont su insérer les collections patrimoniales dans la bibliothèque de lecture publique pour en faire un service parmi d'autres services offerts aux usagers.

Le seul rassemblement géographique de ces collections aux autres collections a une portée symbolique importante. On est encore très loin à Milan de ce type de démarche.

3.1.2.1. Les périodiques

⁸⁴ TRANIELLO Giovanni, *Storia. Op. Cit.* p.127

⁸⁵ TESNIERE Valérie. « Patrimoine et bibliothèques en France depuis 1945 », *BBF*, 2006 – Paris, t. 51, n°5

⁸⁶ Directrice scientifique et culturelle de la bibliothèque de Pesaro.

La bibliothèque recèle des collections de revues et de quotidiens dont les plus anciens datent du début du XIXe siècle puisque c'est la seule partie de la bibliothèque qui n'a pas disparu dans les bombardements d'août 1943.

La visite des magasins de ces collections est impressionnante tant les documents sont en bon état, tous reliés, en lin pour les plus précieux. Les 52 quotidiens sont tous microfilmés, c'est un travail d'une très grande qualité et d'une très grande rigueur.

Malgré ma grande admiration et la fierté justifiée du bibliothécaire, l'énergie énorme déployée pour ce travail dans un contexte d'absence de coopération semble déplacée. Le même travail de conservation de périodiques est sans doute effectué avec tout autant de soin par d'autres bibliothèques dans plusieurs villes d'Italie. Questionné sur ce point, le bibliothécaire est conscient du problème, mais exprime ses doutes quant à une évolution prochaine de la situation.

3.1.2.2. *Centro Stendhaliano*

Il est particulièrement étonnant de constater l'existence du *Centro Stendhaliano* au cœur de la bibliothèque centrale de Milan. Ce service de la bibliothèque est situé dans la seule salle du *palazzo Sormani* ayant conservé des fresques d'époque, situation prestigieuse qui donne une indication manifeste de sa valorisation. Il est constitué de trois fonds spécialisés : la bibliothèque de Stendhal⁸⁷ annotée par lui, des monographies sur Stendhal et un fonds de manuscrits. Ce centre d'études stendhaliennes existe depuis 1980 à la Sormani et l'ensemble de ses fonds a été constitué par des donations.

D'après un bibliothécaire, ce service contribue à l'identité hybride de la bibliothèque qui hésite entre conservation et lecture publique. Il a toujours eu du mal à s'intégrer au reste de la bibliothèque, malgré une grande fierté de détenir ces documents⁸⁸ que la bibliothèque de Grenoble a longtemps rêvé d'acquérir.

3.1.2.3. *Les livres*

La Sormani est caractérisée par ses collections provenant principalement du XXe siècle, ainsi que par des collections spécialisées comme des livres d'artistes.

⁸⁷ Milan était la ville d'adoption de Stendhal, au point qu'il a fait mettre sur sa tombe « Arrigo Beyle milanese ».

Comme l'affirme une bibliothécaire, la politique documentaire n'a jamais été exclusivement tournée vers l'utilisateur à la Sormani qui fait l'objet de dons importants et réguliers. En même temps, c'est une bibliothèque publique qui a toujours prêté l'intégralité de ses collections et qui a toujours fait des photocopies sans définir clairement une politique de conservation. Une bibliothécaire déplore donc l'importante détérioration des collections. De plus, jusqu'à il y a environ 10 ans, tous les livres étaient reliés, on jetait les couvertures, les jaquettes, etc, ce qui ne se fait pas dans une bibliothèque de conservation. La bibliothèque se retrouve donc avec des collections de premières éditions introuvables dans le commerce, mais sans paratexte. C'est l'une des conséquences de ce flottement entre conservation et lecture publique dans la définition des missions de la Sormani.

3.1.2.4. *Une nouvelle politique documentaire*

Comme nous l'avons déjà évoqué, le dernier « plan exécutif de gestion » a entériné la décision de préparer l'avenir de la Sormani comme celui d'une bibliothèque de conservation du XXe siècle. Cette décision est liée au projet pharaonique de la Beic qui remplirait le rôle d'une bibliothèque de lecture publique.

Comme l'explique une bibliothécaire, cette directive permet une orientation du travail plus claire, en particulier pour s'efforcer de reconstituer les collections incomplètes.

Dans cette optique, le désherbage est presque inexistant. Il se fait depuis très peu de temps pour quelques catégories de manuels techniques postérieurs à 2000. Mais il ne se fait, comme l'affirme une bibliothécaire, jamais du point de vue intellectuel, il ne concerne que les exemplaires détériorés. Cette attitude face à la pratique professionnelle du désherbage est également représentative d'une bibliothèque hésitant entre lecture publique et conservation.

Avec la conservation du XXe siècle, la décision a été prise de fermer au prêt les collections antérieures à 1960. Le public a protesté et un accord avec la direction a permis de racheter les collections qui sortent le plus. Ce fait est représentatif de l'engagement hésitant de la bibliothèque centrale dans la voie de la lecture

⁸⁸ La bibliothèque publie une collection annuelle intitulée « I Quaderni di palazzo Sormani » sur des thèmes exploitant les collections de la bibliothèque, de Stendhal aux poètes milanais.

publique et de sa tendance à entériner avant l'heure son statut de bibliothèque de conservation du XXe siècle.

En l'état actuel des choses, la Sormani n'est donc ni une bibliothèque de conservation ni une bibliothèque de lecture publique. Les bibliothécaires s'efforcent pourtant de remplir ces deux missions contradictoires le mieux possible, mais le paradoxe qu'ils vivent au quotidien semble particulièrement représentatif des mutations importantes que vit actuellement la profession en Italie.

3.1.3. Les archives

Quand on parle de conservation, il paraît essentiel de se poser la question des archives. L'histoire des archives de Milan⁸⁹ recouvre l'activité de deux fonds, celui de l'Etat et le fonds municipal.

Les archives municipales sont situées dans la bibliothèque Trivulziana qui porte le nom d'une ancienne et célèbre famille milanaise. Elle dispose aujourd'hui de manuscrits, d'incunables, de livres d'art anciens, de périodiques du XVI au XVIIIe siècle, ainsi que de documents modernes de paléographie et de bibliographie.

Cette bibliothèque historique de Milan est très peu ouverte à des publics autres que des chercheurs. Elle n'organise pas de journées « portes ouvertes ».

La séparation entre bibliothèque historique et bibliothèque de lecture publique semble être la règle en Italie, comme nous l'évoquions précédemment en faisant une comparaison avec la situation française. La Trivulziana n'est en rien intégrée au réseau des bibliothèques municipales de Milan alors qu'elle possède de nombreux documents patrimoniaux qui pourraient venir compléter les collections de la Sormani. Elle ne sert pas non plus au dépôt des archives municipales pour des raisons d'espaces insuffisants. On peut considérer que cet établissement est un exemple vivant de ce « divorce au sein des bibliothécaires entre tenants d'un modèle savant et tenants d'un modèle 'public' » dont parle Valérie Tesnière⁹⁰.

On peut également citer le cas de la bibliothèque historique « Angelo Mai » de Bergame. Son directeur est cependant conscient que le fait qu'elle soit ouverte uniquement à des chercheurs exige une mise en valeur d'autant plus importante des

⁸⁹ BOLOGNA Giulia, *Archivio storico civico e biblioteca Trivulziana, Attività dell'Isituto 1985-1990*, Milano : Comune di Milano, 1991, pp.82-93

⁹⁰ TESNIERE Valérie, « Patrimoine et bibliothèque après 1945 », *Op. Cit.*

collections pour justifier les fonds publics investis par la ville et les habitants. L'atrium libre d'accès y est donc consacré à une exposition renouvelée chaque mois. Il s'agit là de faire le lien avec les habitants de Bergame. Chaque année, la bibliothèque organise une journée portes ouvertes. Des concerts y ont également lieu le samedi à 11h. Montrer que c'est une institution vivante et ouverte fait désormais partie, dans ce cas, des préoccupations du directeur.

3.2. L'entretien des collections

3.2.1. Les acquisitions

Il existe deux *Ufficio acquisti* distincts pour la bibliothèque centrale et les bibliothèques de quartier qui travaillent de manière indépendante. Ces deux services ne sont donc pas situés dans le même lieu, la coordination des bibliothèques de quartier étant intégrée à un bâtiment abritant d'autres services de la ville. Les bibliothécaires mettent en avant l'importance de la coordination des acquisitions entre Sormani et bibliothèques de quartier en soulignant tout de même que cette coordination est informelle. Comme nous avons pu en être témoin, elle se fait d'une part dans la définition de grandes lignes directrices des politiques d'acquisition et ponctuellement sur l'achat de documents précis. On peut donc parler d'une conscience de réseau encore relativement fragile.

3.2.1.1. La Sormani

Le plan de développement des collections est très formalisé et les critères de sélection par exemple en littérature contemporaine sont rationalisés sous la forme suivante : les meilleures ventes, les détenteurs de prix et de critiques significatives, les principales collections des principales maisons d'édition.

Ces pratiques professionnelles sont très éloignées de celles expérimentées à la bibliothèque municipale de Lyon où le travail de veille documentaire fait intégralement partie des missions de la bibliothèque. A Milan, les bibliothécaires considèrent que dans la plupart des cas, il n'est pas nécessaire de consulter les ouvrages pour les acheter, ce qui implique de ne pas consacrer de temps à des documents n'ayant pas obtenu de reconnaissance institutionnalisée.

3.2.1.2. *Les bibliothèques de quartier*

Comme nous l'avons déjà évoqué, les acquisitions des bibliothèques de quartier sont centralisées, mais avec une marge de manœuvre importante de chaque bibliothèque qui peut indiquer les domaines de prédilection de son public.

Cette centralisation n'empêche donc pas une relative autonomie. En effet, le fonctionnement des acquisitions permet une plus grande souplesse par rapport aux fournisseurs qu'en France. Le recours à une librairie de proximité est systématique et permet à chaque bibliothèque de dépenser un budget propre de 2000 Euros pour les demandes des lecteurs, d'autres exemplaires d'un livre très demandé, etc. Les bibliothécaires soulignent cette liberté qui contribue à les responsabiliser et à les rendre indépendants de l'unité centrale.

La littérature jeunesse a un système d'acquisitions un peu particulier qui mérite de s'y arrêter parce que sa mise en œuvre est assez récente et qu'il semble permettre un véritable travail de réseau, comme le souligne les bibliothécaires eux-mêmes. Il existe en effet un groupe comprenant un référent de chaque bibliothèque qui se réunit une fois tous les deux mois dans la librairie pour enfants Roberto Denti⁹¹ en vue de sélectionner les nouveautés. Chaque bibliothèque a un budget autonome et effectue ses propres choix tout en prenant en compte les choix des collègues.

La mise en œuvre de pratiques professionnelles intégrant la notion de coopération est encore timide mais elle témoigne d'un dynamisme de la profession.

3.2.1.3. *Le bibliobus*

Le bibliobus est complètement indépendant de la bibliothèque centrale et des bibliothèques de quartier au niveau des acquisitions et de la carte d'emprunt. Cette autonomie lui permet d'acheter et de mettre rapidement à disposition les collections qui ont le plus de succès : le roman policier, le roman rose. Mais elle est aussi le signe de son absence totale d'intégration au réseau. Les services du bibliobus sont d'ailleurs situés dans un espace propre.

⁹¹ DENTI Roberto. La libreria dei ragazzi [en ligne] < <http://www.lalibriadiaragazzi.it/>>. (consulté le 22.11.06)
Ouvrée en 1972, ce fut la première librairie jeunesse d'Italie et elle est très dynamique en terme d'initiatives culturelles comme de nombreuses conférences, lectures, journées de formation comme les *Mercoledì dei bibliotecari*.

3.2.2. Catalogage et SBN

3.2.2.1. *Ufficio catalogazione*

L'*Ufficio catalogazione* de la Sormani a commencé le catalogage il y a 10 ans et estime encore à 7 ou 8 ans le temps nécessaire à l'achèvement du travail⁹². Aux dires des bibliothécaires, l'administration publique ne comprend pas toujours l'importance de ce travail et sa nécessaire durée dans le temps. En revanche, la direction accorde une place importante à cette mission de la bibliothèque. Les bibliothécaires eux-mêmes ont pour une large part commencé leur carrière en tant que catalogueur, ce qui confère à cette tâche une aura particulière.

3.2.2.2. *SBN*

Les acquisitions, le catalogage et la colocation se font dans SBN depuis le 1^{er} janvier 1990. C'est essentiellement un travail de récupération de notice, à 70%.

Il est nécessaire ici de situer le SBN qui est un outil et une institution essentielle au travail des bibliothécaires italiens et à leur identité professionnelle. L'idée du Servizio bibliotecario nazionale⁹³ est née en 1979 d'une volonté d'harmonisation du territoire et d'homogénéisation exprimée par Angela Vinay, alors présidente de l'AIB et directrice de l'Istituto Centrale per il Catalogo Unico (ICCU). Dès le départ, il existe une volonté de tenir compte de toutes les bibliothèques, quelle que soit leur typologie, de créer une architecture décentralisée et de communiquer à travers un système central nommé *Indice*. Se crée dans les années 80 une structure centrale responsable des archives bibliographiques nationales et une structure décentralisée réalisant l'accès aux documents, le tout basé sur un catalogue unique. Ce sont les régions qui ont assumé un rôle essentiel dans les premières expérimentations et dans la définition du logiciel, tout particulièrement la Lombardie, le Piémont et l'Emilie Romagne.

En 1984, le ministère reconnaît les régions comme partenaires et leur octroie le droit de définir l'organisation du SBN sur leur propre territoire. A la fin des années 80, le projet bénéficie de nombreuses ressources, ce qui lui permet de s'étendre sur le territoire et de faire participer le monde universitaire. *L'Indice* est relié à la

⁹² 10.000 livres par an. 350.000 notices sont actuellement en ligne sur 600.000.

Bibliothèque Nationale Centrale de Rome en 1992 et l'entrée officielle de l'université a lieu en 1994.

En 2002, le catalogue SBN représente environ 7 millions de documents, 18 millions de localisations, 250.000 interrogations journalières, 1800 bibliothèques participantes.⁹⁴

Des difficultés d'application estompent les points positifs, en particulier la réduction importante des coûts de catalogage et la « construction, au cours du temps, d'un patrimoine de professionnalisme, d'idéaux, d'un sens d'appartenance à une communauté de services qui a permis aux bibliothèques et aux bibliothécaires d'implanter SBN dans le pays. »⁹⁵

Même s'il est critiqué, le SBN est un facteur important d'identification des bibliothécaires. C'est une institution que la profession a su faire sortir de terre à force de persévérance et c'est un système qui témoigne avec force de la possibilité d'une véritable coopération bibliothéconomique. Les bibliothécaires en parlent comme d'une évidence et il constitue immanquablement un signe d'appartenance à la profession.

Il reste toutefois des points importants de son fonctionnement qui ne sont pas encore résolus : la définition des horizons des services nationaux et locaux, le rôle des régions dans le domaine des biens culturels, le rôle du monde universitaire⁹⁶. Le SBN n'est donc en rien considéré comme un acquis.

3.3. Nouveaux supports et nouvelles technologies

3.3.1. Supports multimédias

Les bibliothécaires insistent pour affirmer que la Sormani a été considérée comme pionnière dans le domaine de l'audiovisuel, grâce à la structure de son catalogue multimédia et parce qu'elle a pratiqué très tôt ces supports⁹⁷.

⁹³ LEOMBRONI Claudio, « Il Servizio bibliotecario nazionale : idee, passioni, storia », in TRANIELLO Paolo, *Storia, Op. Cit.*, p.371.

⁹⁴ SOLIMINE Giovanni, *La biblioteca, Op. Cit.*, p.168

⁹⁵ TRANIELLO Paolo, *Storia, Op. Cit.* p.417

⁹⁶ *Ibid.*, p.419

⁹⁷ La phonothèque comprend 32.500 disques, cassettes et CD de tous les registres musicaux y compris du théâtre, des discours politiques, des cours de langue. Elle possède également 15.000 partitions et 5000 livrets d'opéra.

La vidéothèque comprend 10.000 VHS et DVD d'œuvres cinématographiques du muet à nos jours, de représentations théâtrales, d'opéras, etc.

La bibliothèque possède également environ 200 CD-Rom à caractère encyclopédique.

Le catalogue audiovisuel est donc très détaillé, il comprend près de 40.000 notices dont les bibliothécaires sont très fiers. Il n'est pas versé dans le SBN, ce qu'un bibliothécaire justifie par la perte importante de données que cela représenterait.

La Sormani ne prête par ailleurs aucun document audiovisuel, se destinant plutôt à un service de référence d'œuvres en consultation⁹⁸. Les bibliothèques de quartier en revanche proposent le prêt et sont donc sur le point de passer à SBN pour les documents audiovisuels, ce qui facilitera nettement le service.

Les supports audio-visuels ont énormément de succès puisque à la Venezia, la bibliothèque de quartier qui fait le plus de prêt, 60% concerne des supports audiovisuels. Les bibliothécaires évoquent ce succès sans déplorer la perte de vitesse du support livre. Ce succès est conforme à l'engouement que connaissent des supports difficiles d'accès dans un quartier habité par une population défavorisée.

3.3.2. La Médiathèque Santa Teresa

Parler de bibliothèque multimédia à Milan signifie nécessairement aborder cette médiathèque dont l'originalité est notable puisqu'elle ne propose aucun livre. Nous avons déjà évoqué son statut particulier d'annexe de la Braidense⁹⁹. Il a été difficile d'obtenir un contact avec un bibliothécaire en charge de cette bibliothèque dont le fonctionnement quotidien est géré par une équipe de contractuels dont l'accueil a été chaleureux. Ces bibliothécaires non titulaires assurent le service au public sans exercer de responsabilité sur l'établissement. Ils se sont montrés enthousiastes sur l'organisation et la qualité des services offerts et sur le succès de cet établissement où l'affluence est en moyenne de 300 personnes par jour en hiver.

Cette bibliothèque offre 61 postes Internet permettant un accès aux banques de données, des espaces pour la consultation spécialisée, deux salles de cours et un auditorium de 100 places. L'accès est gratuit, avec un roulement toutes les heures en fonction de l'affluence, plus des postes spécialisées disponibles sur des plages de 3 heures pour des recherches.

⁹⁸ Elle offre 20 postes de consultation de cassettes vidéo et DVD et 7 postes d'écoute.

⁹⁹ Bibliothèque nationale de Milan

Les collections comprennent essentiellement des banques de données¹⁰⁰ et 1800 DVD et VHS et 900 CD qui sont uniquement consultables sur place. Le prêt se pratique uniquement à des collectivités et écoles. Tous les postes sont dotés d'applications *open source*.

Il est sans doute notable que les bibliothécaires de la Sormani n'aient pas évoqué cette médiathèque lors des entretiens. C'est en tout point une médiathèque publique qui possède pourtant une visibilité réduite dans la ville de Milan, d'après ce qu'en laisse paraître le discours des bibliothécaires. On retrouve ici le problème de la dichotomie entre réseau des bibliothèques municipales et réseau étatique des bibliothèques nationales.

3.3.3. La digitalisation

Au niveau national, la *Biblioteca Digitale italiana*¹⁰¹ est un projet de numérisation de différents types de collections des bibliothèques publiques italiennes (partitions, catalogues historiques, etc). Il s'agit également de fixer les politiques et les standards de numérisation destinés à être valables au niveau national.

Au niveau local, chaque bibliothèque met en œuvre ses propres projets en fonction de ses moyens. Le projet de numérisation de la bibliothèque de Milan est né au sein du *Progetto Italia* financé par Telecom Italia, il a donc été financé sur des fonds privés. S'est constitué un groupe de travail avec des bibliothécaires, du personnel de Telecom Italia et des informaticiens. La numérisation est pour l'instant réduite et elle est spécialisée sur la culture locale avec deux parcours de lecture sur le Milan des Scapigliati, un mouvement littéraire milanais, l'autre sur le Milan de Stendhal. Un nouveau parcours de lecture sur le panettone milanais est mis en ligne en décembre 2006. Il s'agit environ d'une centaine d'œuvres numérisées.

C'est un travail de qualité et les bibliothécaires sont promptes à faire une démonstration des fonctionnalités très riches de ce travail. Il s'agit d'une

¹⁰⁰ La bibliothèque possède l'accès à la banque de données Tatroo et à l'*Emeroteca Digitale* considérée comme la première banque de données de périodiques pour sa consistance : des articles de plus de 400 titres du dix-neuvième siècle digitalisés par la Braidense et d'autres institutions, le fonds photographique Sommariva (2550 images de la vie milanaise du début du XXe siècle), les collections d'art, le fonds Manzoni, les archives de la Rai qui a digitalisé une grande partie de la production radio-télévision des années 50 à aujourd'hui et le catalogue des œuvres du Piccolo Teatro avec des dossiers de presse, de la musique, de la vidéo.

valorisation importante des collections qui donne une importante visibilité à la bibliothèque et les bibliothécaires en sont conscients, la numérisation représentant une importante charge de travail parallèle au travail quotidien de mise à jour du site Internet ou de catalogage.

3.3.4. Internet

3.3.4.1. *L'accès*

Le projet d'accès à Internet à la Sormani date de 2001. Une salle comprenant une vingtaine de postes a été ouverte à cette époque. Le personnel a été formé pour répondre aux questions des usagers. Il n'existe pas de formation instituée, seulement une aide informelle sur demande. D'après une bibliothécaire, c'est une salle qui fonctionne très bien. Les postes sont accessibles gratuitement sur réservation et présentation d'un document d'identité, pour une durée de deux heures.

Comme nous l'avons déjà évoqué, il n'est pas fait mention au cours de cet entretien de l'existence de la médiathèque Santa Teresa. La bibliothécaire souligne uniquement le formalisme des accès aux établissements étatiques comme la Braidense. Or, l'accès à Internet à la médiathèque Santa Teresa est encore moins formelle qu'à la Sormani puisqu'il n'y a pas de réservation possible et que le roulement sur les postes est constant.

Les bibliothèques de quartier proposent de véritables formations. La Sicilia propose par exemple une découverte d'Internet destinée en priorité aux personnes âgées.

3.3.4.2. *Courrier électronique*

L'accès au courrier électronique sur les postes destinés à Internet dans les bibliothèques publiques fait actuellement débat en Italie. Si la recherche documentaire semble être un usage légitime d'Internet en bibliothèque, ce n'est pas le cas du courrier électronique qui est généralement interdit en France. Il a été constaté un relatif laxisme à la Sormani où cette interdiction est pourtant formulée par écrit sur les panneaux de la salle.

¹⁰¹ ICCU. Biblioteca Digitale Italiana [en ligne]. Disponible sur <<http://www.iccu.sbn.it/genera.jsp?id=39>>. (consulté le

La polémique est apparemment née dans les pages du *Bolletino AIB* où Claudio Leombroni est intervenu pour revendiquer l'usage du courrier électronique au nom de la citoyenneté dans une bibliothèque « capable de se concevoir et d'être conçue comme un 'lieu' indispensable non seulement à l'accès à l'information et à la connaissance, mais aussi à l'affirmation des droits citoyens »¹⁰². Cet argument est largement contré par Riccardo Ridi qui affirme à juste titre que même si l'accès au courrier électronique est un service indispensable à tous les citoyens, les bibliothèques italiennes ont déjà trop à faire pour mettre tous les citoyens en contact avec les documents et les informations disponibles.

3.3.4.3. *Wifi*

Comme nous l'avons déjà évoqué, l'installation de la wifi à la Sormani était la contrepartie du financement de la bibliothèque digitale par *Telecom Italia*. Mais ce projet avait été négligé en 2003, à un moment où la wifi était encore peu développée. Le projet n'a donc pas été accompagné, la participation financière demandée à l'utilisateur n'a pas été négociée, les bibliothécaires n'ont pas été formés pour répondre aux questions des usagers. La mise en place de la wifi a été très rapide, mais elle n'a d'abord été suivie d'aucune information, ni de livraison de dépliants sur le fonctionnement. Tous ces éléments expliquent le sentiment d'étrangeté que peut connaître le lecteur en découvrant un service interne à la bibliothèque à propos duquel les bibliothécaires déclinent toute responsabilité.

Cette situation est connue et déplorée par les responsables du service informatique de la bibliothèque. Un nouveau projet est en cours d'élaboration. Il permettrait la mise en place d'ici un an d'une offre concurrente beaucoup plus abordable, une loi obligeant l'entreprise qui a mis en place ce genre de service à mettre à disposition son réseau pour d'éventuels concurrents.

Ce point témoigne de l'absence de définition des missions de la bibliothèque. Dans ce cas là, la coopération entre privé et public n'a pas été pensée ni cadrée et les bibliothécaires ont perdu en partie le contrôle d'un accès à l'information dans leurs propres murs.

05.10.06)

¹⁰² Cité par RIDI Riccardo, in « Sulla natura e il futuro della biblioteca pubblica », in *Bollettino AIB*, vol. 46 n.1/2, p.87.

3.3.5. L'avenir des bibliothèques

D'après Solimine, le futur de la bibliothèque n'est pas lié au futur du livre mais aux trois objectifs fondamentaux de la bibliothèque¹⁰³ :

- sélectionner, rassembler et conserver les documents,
- permettre l'accès aux documents et à leur contenu par des moyens techniques de catalogage,
- stimuler et faciliter l'utilisation des documents.

Il fait d'ailleurs référence à la figure de Michael Gorman qui met en avant les « valeurs durables » de la bibliothèque en minimisant les effets de la technologie et en soutenant que la bibliothèque ne change pas beaucoup au fond. Les bibliothécaires rencontrés sont unanimement d'accord avec ces affirmations. Leur identité ne semble en rien remise en cause par les nouvelles technologies, et les nouveaux supports, au contraire.

Comme le dit une bibliothécaire lors d'un entretien, « les êtres humains ont besoin d'un lieu physique, d'une œuvre physique, ils ont besoin de voir, de toucher, d'entendre. » Et c'est la bibliothèque qui pourra offrir ce lieu, y compris quand la bibliothèque digitale donnera accès à l'ensemble des ressources.

Un autre bibliothécaire affirme qu'Internet est une source exactement comme les autres et que les bibliothécaires doivent être encore plus présents pour en baliser l'accès. En effet, si l'on peut se fier à une maison d'édition, il est difficile de se fier à un site. Le bibliothécaire a donc une tâche didactique encore plus importante qu'avec les supports papiers et audiovisuels.

3.4. L'accès aux documents

3.4.1. Prêt et libre accès

3.4.1.1. *Le prêt*

La Sormani est une bibliothèque de prêt mais sans livres en libre accès. Il n'existe d'ailleurs aucun règlement officiel formalisé par un document écrit. Les bibliothécaires ne peuvent se référer qu'à un texte de 1940 concernant toutes les institutions culturelles de Lombardie et certains le déplorent, considérant que cela

permettrait plus de clarté avec le public. La directrice ne souhaite pas la formalisation d'un règlement, elle considère que cette absence permet aussi de responsabiliser les lecteurs.

Les conditions du prêt ont évolué ces dernières années. S'il fallait jusqu'en 2003 habiter sur la commune de Milan, il est accessible depuis 2005 aux résidents de toute la Lombardie, grâce à une décision de la direction et non de la municipalité. La preuve de la résidence est obligatoire sous la forme, pour les étrangers, d'une carte de résident délivrée par la mairie, ce qui limite nécessairement l'accès. Les démarches à effectuer pour obtenir cette carte sont compliquées et nécessitent bien sûr d'être en règle.

L'inscription à la Sormani coûte 6,20 Euros pour toute la vie, ce qui est considéré par les bibliothécaires comme un prix élevé pour l'Italie où le prêt est presque toujours gratuit. Cette carte de prêt donne droit à 2 livres, un 3^{ème} étant accordé sur demande pour 30 jours. Les documents audiovisuels ne sont pas accessibles au prêt.

L'inscription aux bibliothèques *rionali* est totalement distincte et possède ses propres modalités. Elle est totalement gratuite et se fait sur simple présentation d'un document d'identité sans preuve de l'adresse de résidence. Un bibliothécaire évoque ces conditions comme un risque accru que prend la bibliothèque de ne pas se voir restituer certains documents, pour permettre à une population en marge de devenir lecteur. La carte de prêt donne droit à 10 documents. Les livres sont empruntables pour 30 jours et les documents audiovisuels pour 8 jours.

L'inexistence d'une carte unique entre la Sormani et les bibliothèques de quartier et les modalités différentes d'accès au prêt montrent la fragilité du réseau. Ce point a déjà fait l'objet de tentative d'harmonisation, mais il n'a pour l'instant pas été possible de trouver un accord pour les raisons évoquées.

Il existe un service de distribution des livres à domicile aux lecteurs qui ne peuvent pas se déplacer grâce à une coopération avec une entreprise privée, ainsi qu'un service de sms pour relancer les lecteurs en retard ou pour transmettre une réservation.

¹⁰³ SOLIMINE Giovanni, *La biblioteca*, Op. Cit. p.226

3.4.1.2. *Le libre accès*

Les bibliothèques municipales de Milan sont bien sûr ouvertes au public sans restriction et gratuites. Une bibliothécaire est fière de cette accessibilité beaucoup moins formalisée qu'à la Braidense où l'on vous demande à l'entrée quelles sont vos intentions.

Les seuls documents qui soient en libre accès à la Sormani sont les périodiques récents, des collections de référence et les catalogues papier. Pour les documents imprimés, le catalogue en ligne est complet à partir de 1990. Le choix a cependant été fait de laisser à la disposition du public un catalogue papier qui est complet jusqu'en 2002, ainsi qu'un catalogue des autorités matières. Cette mise à disposition du catalogue papier existe aussi à la bibliothèque de Côme, de construction pourtant beaucoup plus récente.

Pour les documents audiovisuels, le catalogue est en ligne dans sa totalité, sauf les disques Vinyles. Beaucoup de catalogues papier de très grande qualité ont été fait dans les débuts de la bibliothèque et clos en 1964, quand la bibliothèque est passée au format standard 12x12. Il existe donc un catalogue général et des catalogues particuliers qui sont en cours de rétroconversion.

On m'explique cet accès au catalogue papier qui prend des espaces très importants comme un moyen d'être au plus près des besoins des lecteurs. Il est destiné à ceux qui ne savent pas se servir d'un ordinateur et il est effectivement très utilisé. La seconde raison invoquée est que c'est une bonne manière d'expliquer une recherche avant de passer à l'ordinateur. D'après un bibliothécaire, si le lecteur a consulté un catalogue papier, sa recherche sur écran prend du sens.

Dans les bibliothèques de quartier, les livres sont en accès libre et classés selon une Dewey simplifiée. On me signale que l'affluence très importante que connaît la Venezia, bibliothèque de quartier où les livres sont en libre accès, est due à sa proximité avec la Sormani. Beaucoup de lecteurs préfèrent cette structure justement parce qu'ils peuvent accéder aux livres directement.

Comme le montre le projet de la Beic, le libre accès aux livres devient progressivement l'une des priorités en Italie. C'est le titre de l'un des articles de presse sur la Beic : « Nasce la biblioteca a scaffale aperto »¹⁰⁴, c'est-à-dire

¹⁰⁴ in *La Stampa*, 10 mars 2004

« Naissance de la bibliothèque en libre accès ». A Milan, même si la prise de conscience existe, le statut de la Sormani entre bibliothèque de lecture publique et bibliothèque de conservation et la configuration de l'édifice empêchent de faire de ce point une priorité.

Un bibliothécaire déplore également un autre point. Chacune des bibliothèques de Milan a été fermée pendant une période longue pour informatisation. La Venezia a également été l'objet d'une fermeture le samedi pendant une période déterminée pour manque de personnel. La priorité ne semble pas être l'ouverture régulière et sans interruption des services. Ces changements entraînent des baisses importantes de fréquentation et certains bibliothécaires déplorent ces pratiques.

3.4.2. Le Prêt entre bibliothèques

Le prêt entre bibliothèques se pratique fréquemment en Italie entre les bibliothèques d'un même réseau, ce qui en France n'est pas nécessairement considéré comme étant du prêt entre bibliothèques.

A la Sormani, il ne se pratique que vers l'extérieur en raison du manque de personnel. Les demandes sont traitées d'une part au niveau national, d'autre part au niveau local. Le prêt vers les bibliothèques de quartier représente entre 100 et 200 livres par semaine, chaque lecteur ayant droit à 2 demandes par semaine. Au niveau local, ce service est gratuit, au niveau national, il est payant¹⁰⁵.

L'intercommunalité de Vimercate pratique également le prêt entre bibliothèques au niveau du réseau intercommunal et ce, de manière totalement gratuite. Elle a en outre créé un système de coopération avec deux autres systèmes intercommunaux de la *provincia* de Milan avec lesquels le prêt en bibliothèques est également gratuit. Cela représente en tout une communauté de 1,5 million d'habitants.

Il est important de souligner le développement de ces pratiques coopératives qui relèvent de la même dynamique que la multiplication des structures intercommunales pratiquement généralisées en Lombardie. Sur ce plan, un grand nombre de professionnels semble conscient de la nécessité de travailler ensemble pour offrir des services plus performants.

¹⁰⁵ 5,20 € pour 1/2 livres, 7,80 € pour 3/4 livres

3.4.3. Salle d'étude et « usage impropre des bibliothèques »

La Sormani propose essentiellement des places de consultation sur place ou d'études. Les bibliothèques de quartier visitées, même les plus petites possèdent également toutes une partie de leur espace réservé à l'étude, que ce soit une dizaine de places permettant de brancher un ordinateur portable ou de grandes tables.

D'après un bibliothécaire, c'est un service que les gens attendent dans une bibliothèque. La bibliothèque possède même souvent des plages horaires, par exemple en soirée, où la bibliothèque est accessible en tant que salle de lecture et d'étude. Le prêt n'est pas disponible et le personnel est alors réduit.

La catégorie de population qui profite de ces places de travail est essentiellement celle des étudiants. Face à cette question qui touche toute l'Italie, certains bibliothécaires considèrent qu'il s'agit d'un usage impropre des bibliothèques. Certains établissements ont donc instauré une interdiction de l'apport de livres extérieurs pour réduire cet usage instrumental que font les étudiants de la bibliothèque. C'était par exemple le cas de la Braidense jusqu'à ce qu'une baisse de l'affluence décide la direction à revenir sur ce point.

Pour les bibliothécaires rencontrés, la salle d'étude n'est peut-être pas une fonction première de la bibliothèque, mais les étudiants que les bibliothèques universitaires ne réussissent pas à accueillir sont si nombreux que la bibliothèque municipale doit se confronter à cette exigence.

A la Sormani, les universités sont très proches. Une bibliothécaire soutient que les étudiants viennent aussi parce que c'est une bibliothèque pour tous et grâce à la richesse des collections. D'après elle, la politique des acquisitions a toujours été intelligente. Elle est toujours allée dans le sens des propositions des lecteurs, ce qui a créé un rapport de confiance propice à cette fréquentation étudiante. Aucune enquête de satisfaction n'a cependant été entreprise pour évaluer ces pratiques.

Finalement, le problème semble moins de fermer l'accès aux étudiants que de permettre à d'autres publics de se sentir tout autant bienvenus, tout particulièrement pendant les périodes précédant les examens où l'affluence étudiante est à son apogée.

3.4.4. Le service de référence

D'après Solimine¹⁰⁶, le service de référence ou d'informations bibliographiques est souvent confondu en Italie avec la mise à disposition d'une salle de consultation d'ouvrages de référence. Ce n'est pas le cas de la Sormani.

Il existe tout d'abord un service d'information situé dans le hall d'accueil qui est destiné à répondre à tous types de demandes d'information sur la communauté urbaine, la vie culturelle, l'administration, etc. C'est un service très efficace. Il semble cependant peu visible pour des personnes qui ne fréquentent pas assidûment la bibliothèque.

La bibliothèque possède également un service intitulé « Cerca in biblioteca » qui consiste à assister les lecteurs dans leurs recherches bibliographiques, par téléphone, par mail et sur place. Ce service est cité par des bibliothécaires extérieurs comme un service de grande qualité. Il concerne les livres, les périodiques et la documentation juridique, ainsi que les documents audiovisuels.

D'après une étude¹⁰⁷ de Chiara Faggiolo, il est consulté principalement dans le cadre des études, donc par des étudiants qui se réapproprient ainsi les services de la bibliothèque et contredisent donc l'accusation d'usage impropre qui leur est faite. Les demandes concernent principalement la localisation de documents, une bibliographie sélective par sujet, des informations factuelles et des informations sur les services.

Les bibliothécaires et les usagers sont satisfaits de l'effectivité et de l'organisation de ce service qui participe depuis septembre 2003 au système qualité de la commune de Milan, améliorant la satisfaction des usagers.

3.5. Une bibliothèque ouverte à tous ?

3.5.1. L'animation culturelle

Dans le *Manuale del bibliotecario*, Moscati affirme dans son introduction que sur le thème de l'animation culturelle, Maurizio Belloti n'a pas été retenu pour participer à l'ouvrage parce que cette dernière « appartient à l'histoire de la

¹⁰⁶ SOLIMINE Giovanni, *La biblioteca, Op. Cit.*, p.89

¹⁰⁷ FAGGILOLO Chiara, *Esperienze e prospettive dei servizi di reference digitale nelle biblioteche di pubblica lettura : il Cerca in Biblioteca della Biblioteca Comunale Centrale Sormani di Milano*, Corso di Laurea in conservazione dei beni culturali, Università degli studi di Parma, 2003/2004.

bibliothéconomie italienne »¹⁰⁸ et donc pas au présent. D'après lui, l'animation culturelle comme propédeutique à la diffusion de la lecture publique est entrée dans une crise irréversible dans les années 80 et il n'y a plus de raison aujourd'hui d'en faire un sujet de formation et d'approfondissement professionnel. Ce n'est pas l'avis des bibliothécaires rencontrés ni la tendance observée dans la conduite des animations culturelles dans le réseau des bibliothèques de Milan.

3.5.1.1. *Sormani*

La bibliothèque centrale de Milan est actuellement en travaux et cela implique une interruption des activités culturelles au moins jusqu'en janvier 2007.

En temps normal, des expositions bibliographiques sont organisées dans le hall autour d'une thématique illustrée par différents documents. Il faut préciser, comme l'a souligné une bibliothécaire, qu'il ne s'agit jamais d'un asservissement des collections à un contenu, toujours du contraire. L'idée n'est pas de mettre des livres précieux sous verre, mais de créer un parcours sur un sujet particulier. D'après la bibliothécaire interrogée, le plus gratifiant est de voir parfois des étudiants inspirés par ces expositions et de les voir ensuite en faire un sujet de recherche.

3.5.1.2. *Rionali*

Du côté des bibliothèques de quartier, les manifestations culturelles sont nombreuses et relativement variées. Pour l'organisation de ces manifestations dont elle peut soit assurer seulement la logistique, soit être l'initiatrice, chaque bibliothèque travaille en partenariat direct avec le *consiglio di zona*¹⁰⁹ qui gère toutes les activités culturelles de la zone. Ces activités sont réparties parmi toutes les bibliothèques possédant des espaces appropriés.

On trouve de fréquentes conférences sur le théâtre et la musique. Plusieurs bibliothèques organisent également des « laboratoires théorico-pratique d'écriture créative ». On trouve encore des lectures pour enfants ou des rencontres autour d'un auteur.

¹⁰⁸ MOSCATI Giovanni V. , *La biblioteca pubblica: manuale ad uso del bibliotecario*, Milano : Edizioni Unicopli, 2000, p.15

¹⁰⁹ conseil municipal d'arrondissement

Dans les bibliothèques de quartier, les bibliothécaires déplorent la relative inadaptation des lieux à de telles manifestations. Ils s'efforcent pourtant de proposer un panel important d'activités pour toucher le public le plus large possible. Une bibliothécaire souligne à quel point l'animation culturelle fait intégralement partie du métier de bibliothécaire.

3.5.1.3. *Autour de Milan*

Autour de Milan, certaines bibliothèques font preuve d'initiatives fortes comme la *Biblioteca Civica* de Cologno Monzese dont le directeur est Luca Ferrere et qui a souvent été citée comme très novatrice en matière d'initiatives pour la lecture. Parmi une multitude d'activités, elle propose un projet en ligne intitulé « *gemello lettore* », qui consiste à mettre en relation des lecteurs en fonction de leurs goûts littéraires pour leur permettre d'échanger sur ce sujet.

La région Lombardie est également à l'initiative du projet « *Domenica in biblioteca* », née le 2 avril 2002, qui était la première journée porte ouverte des bibliothèques publiques qui a donc eu lieu un dimanche. Avec l'ouverture de plus de 400 bibliothèques, la journée a un succès remarqué et elle se perpétue. En 2006, elle a eu lieu le 26 mars et elle a été l'occasion d'initiatives multiples : lectures, rencontres avec des auteurs, marathons de lecture, goûters, jeux...

A Vimercate, il existe actuellement un projet intercommunal concernant la culture qui aurait pour objet la réalisation d'une collectivité indépendante de la commune, permettant d'étendre les services culturels à l'intercommunalité. Aujourd'hui, l'intercommunalité de Vimercate qui regroupe 28 communes propose des services communs pour les bibliothèques. L'idée serait de proposer aussi la gestion de manifestations culturelles, l'organisation d'activités de loisirs, la gestion des espaces municipaux, etc. Cela créerait un organigramme de spécialisations beaucoup plus efficace dans le domaine de la culture. Cela élèverait le niveau des services, comme l'a fait la bibliothèque. Cela permettrait aussi une meilleure recherche de sponsors. Aujourd'hui, ils représentent seulement 1,1% seulement du budget intercommunal. Cela permettrait également la recherche de fonds européens. On constate ici un possible remaniement de la bibliothèque resitué dans un ensemble de services plus larges, dynamique sans doute proche des projets nordiques ou anglosaxons.

Sur le plan des activités culturelles, l'Italie ne semble donc pas en reste, même si les petits établissements décentrés semblent plus dynamiques que les grandes institutions un peu entravées par leurs collections prestigieuses.

3.5.2. L'accueil scolaire

Nous avons déjà évoqué le fait que l'école ne prépare pas à l'utilisation de la bibliothèque du fait de la quasi-inexistence, encore aujourd'hui, des bibliothèques scolaires. Les bibliothèques publiques semblent bien avoir compris la nécessité « d'incursions répétées sur le territoire scolaire en vue de la promotion de la lecture et de la bibliothèque »¹¹⁰ dont parle Luca Ferrieri.

A Milan, les relations avec les écoles sont fortes et les bibliothécaires s'impliquent fortement dans cette mission. Toutes les écoles élémentaires et maternelles sont invitées à visiter les bibliothèques par classes au moment de la rentrée. Ensuite, ce sont les enfants qui amènent leurs parents, comme en témoignent les bibliothécaires. Certaines bibliothèques de quartier de Milan ont même été installées dans le même bâtiment que la bibliothèque, c'est le cas de la Zara et de la Vigevano. La conséquence directe est que 60 à 70% du public de ces bibliothèques est constitué par des enfants.

Paradoxalement et comme le dit également Luca Ferrieri, le chantier suivant concerne la nécessité d'une « déscolarisation de la bibliothèque publique » qui est encore largement tournée vers l'adolescent ou le jeune adulte en période d'apprentissage.

3.5.3. Les enquêtes de population et de satisfaction

La bibliothèque municipale de Milan n'a jamais pratiqué de véritable enquête ni sur la population potentiellement intéressée par la bibliothèque ou qui la fréquente sans y être inscrite, ni sur la satisfaction des lecteurs.

Il existe un bureau des statistiques qui travaille sur les données fournies par les fichiers des inscrits. A la Sormani, parmi les données relevées au moment de l'inscription, la demande de l'âge et de la profession des usagers a été interrompue,

¹¹⁰ FERRIERI Luca « La promozione della lettura », in MOSCATI Giovanni V. (dir.), *La biblioteca pubblica: manuale ad uso del bibliotecario*, Milano : Edizioni Unicopli, 2000

ces questions mettaient les lecteurs dans l'embarras. L'attribution d'un indice Dewey aux documents a pour objectif la réalisation de statistiques de prêt.

De plus, ces données statistiques ne sont pas gérées directement par la bibliothèque mais par la région Lombardie. Les résultats ne sont donc pas toujours précis et ils sont longs à obtenir. La seule donnée obtenue avec facilité est le nombre quotidien de prêts.

Les bibliothèques de quartier possèdent leurs propres modalités d'inscription, comme cela a déjà été évoqué. Les bibliothécaires effectuent donc leurs propres statistiques sur les inscrits, prenant en compte les nationalités, ce qui leur donne des informations qu'ils considèrent comme étant précieuses. Cela semble confirmer l'hétérogénéité des pratiques professionnelles entre bibliothèque centrale et bibliothèques de quartier.

A proximité de Milan, l'intercommunalité de Vimercate a pratiqué sa première enquête de satisfaction en 2004. Elle a le projet d'y avoir recours tous les 5 ans, même si c'est une opération très onéreuse et qui prend beaucoup de temps. Il s'agissait également d'une enquête auprès des seuls inscrits qui représentent 23% de la population de Vimercate.

Les enquêtes de population et de satisfaction sont donc encore en phase de mise en place en Italie et les bibliothécaires sont en cours de prise de conscience de leur importance pour leurs pratiques professionnelles.

3.5.4. Jeunes et moins jeunes

- Les enfants

A Milan, la bibliothèque centrale n'a pas de collections actuelles pour les enfants. Elle ne détient qu'une collection importante de livres pour enfants datant de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle destinés plutôt à des chercheurs. Une bibliothécaire affirme avec pessimisme que « Milan n'est pas une ville qui accueille les enfants ». Les bibliothèques de quartier proposent pourtant toutes des collections pour les enfants avec l'aménagement d'espaces plus adaptés à la jeunesse. Si le personnel est conscient de l'importance de cet accueil, les ressources qui lui sont consacrées semblent minces et les équipements ne sont pas toujours très récents.

Un projet de bibliothèque réservée aux enfants a été présentée à la ville en 2006 et il n'a pas obtenu les fonds nécessaires. Il s'agirait pourtant seulement de transformer une bibliothèque existante, la bibliothèque du Parco Sempione, en bibliothèque pour enfants. Les bibliothécaires affirment leur volonté de mener à bien ce projet en persévérant dans leur demande de fonds à la ville.

- Les jeunes

Les bibliothèques de quartier sont confrontées à un problème nouveau : la violence et l'incivilité des jeunes. Il est actuellement question d'organiser une formation pour préparer les bibliothécaires à l'accueil et à la gestion de situations difficiles, ce qui semble aller dans le sens d'une prise de conscience croissante de la dimension sociale de la mission des bibliothèques.

A la bibliothèque de Pesaro, la réflexion est engagée sur les publics qui ne viennent pas. Un projet est à l'étude pour recruter du personnel sociologiquement proche de populations qui ne fréquentent pas la bibliothèque. Il s'agirait par exemple de recruter un jeune qui peut en initier d'autres à la confection d'un blog.

- Les retraités

Vu la situation démographique de l'Italie, la population des retraités est en expansion. D'après un bibliothécaire, c'est un public auquel la bibliothèque doit s'adresser. Il s'agit même de l'un des défis actuels.

A Milan, le bibliobus est considéré comme étant avant tout destiné aux retraités et aux personnes âgées. Etant donné ses horaires d'ouverture (9h-12h30), ce public constitue effectivement la majorité de ses lecteurs.

La bibliothèque de Pesaro tente de s'adresser directement à ce public en proposant une étagère qui lui est entièrement consacrée. Il s'agit de livres sur la santé, le statut de grands-parents, etc. Par ailleurs, la bibliothèque possède un rayon assez important de livres en gros caractères.

Finalement, et pour reprendre les mots d'une bibliothécaire, « la bibliothèque aura rempli sa mission quand elle sera le lieu où une personne quelle qu'elle soit peut entrer sans se sentir diminuée, dévalorisée, où elle est acceptée pour ce qu'elle est ». Dans ce sens, la bibliothèque doit faciliter l'accès par une simplification à l'extrême des procédures et par une amabilité attentive.

3.5.5. Les étrangers

D'après le rapport annuel Caritas-Migrants 2006¹¹¹, la population étrangère en Italie ne représente que 5,2% de la population. Etant donné le déficit démographique, il est réaliste de penser que dans le futur, le nombre d'immigrés augmentera de 300.000 personnes par an. Il faut cependant souligner en premier lieu que le phénomène de l'immigration n'a pas du tout, en Italie, l'ampleur qu'il connaît en France.

A Milan, il ne fait pas partie des problématiques auxquelles la bibliothèque centrale est confrontée puisqu'elle est située dans un quartier très centrale, à proximité du Duomo, où les rares habitations sont réservées à des populations très aisées.

Parmi les bibliothèques de quartier, la *Venezia* et la *Dergano* m'ont été signalées comme étant située dans deux quartiers où les communautés étrangères sont importantes.

- Venezia

A la Venezia, des statistiques sur les inscrits ont permis de mettre à jour que les lecteurs étrangers viennent en premier lieu d'Amérique latine, en particulier du Pérou. On trouve ensuite des lecteurs érythréens, albanais et des Philippines, communauté qui a beaucoup augmenté ces dernières années.

Pour répondre à ces lecteurs, les initiatives sont de différents types. Des livres bilingues pour les enfants ont été achetés. La bibliothèque lance également depuis cet automne un nouveau projet, il s'agit de faire appel à la générosité des lecteurs pour des dons de livres destinés à une population immigrée désireuse d'apprendre l'italien. Un dépliant a été élaboré dans ce but, il contient une brève bibliographie des livres les plus utiles et les moins onéreux.

Une bibliothécaire me signale le problème des capacités linguistiques des bibliothécaires eux-mêmes pour accueillir cette population. D'après elle, c'est également sur ce point que la bibliothèque a un défi à relever, pour permettre aux bibliothécaires de se former non plus seulement en matière bibliothéconomique, mais en matière d'accueil du public.

¹¹¹ CARITAS ITALIANA. Caritas-Migrants 2006 [en ligne]. Disponible sur <<http://www.caritasitaliana.it/>>. (consulté le 24.11.06)

Il faudrait que des bibliothécaires soient capables de répondre à des demandes plus sociales. Une bibliothécaire se demande lors d'un entretien si proposer la permanence d'une assistante sociale au sein de certaines bibliothèques n'aurait pas un sens.

- Dergano

La bibliothèque Dergano est la première à mettre en place de véritables rayons multiculturels¹¹². Ce projet a commencé par des dons de l'association « La Tenda », association s'occupant essentiellement de cours d'italien pour étrangers. Ces cours sont destinés uniquement aux personnes sans carte de séjour.

Cette collection multiculturelle s'est ensuite enrichie de la collection due au jumelage entre Milan et Shanghai. Ce jumelage a permis la création d'un échange régulier d'envoi de livres. Ce sont aujourd'hui pas loin de 1500 documents aussi bien pour adultes que pour enfants. C'est d'ailleurs le bibliothécaire qui a insisté auprès des responsables de l'échange pour obtenir des livres pour enfants qui ont un franc succès. La communauté chinoise représente environ 20% des lecteurs et le phénomène consistant à voir des enfants entraîner des adultes à la bibliothèque a été souvent observé par les bibliothécaires qui considèrent que c'est une réussite et qui sont en demande pour élargir le projet.

La communauté arabe est encore plus importante à Dergano. A ce jour, les bibliothécaires ne sont pas en mesure de proposer une sélection de documents en arabe, en raison de l'absence de personnel compétent pour les acquisitions et le catalogage .

¹¹² scaffale multiculturale

Conclusion

L'interrogation des bibliothécaires sur leur rôle et leur identité est tout particulièrement d'actualité dans un pays où ce corps de métier acquiert depuis peu ses titres de noblesse et où les missions des établissements eux-mêmes sont voués à une redéfinition au cours d'une période de mutations technologiques importantes.

Il faut tout d'abord souligner l'hétérogénéité du panorama des bibliothèques italiennes due à la richesse de l'histoire culturelle du pays. Finalement, l'autonomie des régions a été en Italie un moteur de développement important des bibliothèques de collectivités locales, en particulier en Lombardie. La distribution déséquilibrée des bibliothèques sur le territoire étant cependant encore très nette, la situation de Milan n'est pas représentative de la situation italienne.

En ce qui concerne la définition de la profession, une formation spécifique se développe dans les universités italiennes depuis seulement une dizaine d'années. Les modalités de recrutement sur concours qui connaissent actuellement un blocage général de l'embauche rendent difficile l'organisation de la communauté professionnelle et une perception nette de son identité par ses membres. Les bibliothécaires ne peuvent compter ni sur l'Etat et ni sur les collectivités pour structurer cette profession et *l'Associazione Italiana Biblioteche* joue un rôle essentiel dans la création du cadre administratif et juridique lui permettant de prendre véritablement place dans la société italienne.

Les pratiques professionnelles des bibliothécaires de Milan hésitent entre la valorisation d'un patrimoine ayant toujours eu en Italie un poids déterminant et l'accueil de publics encore peu diversifiés, malgré de nombreuses initiatives pour ouvrir la bibliothèque aux enfants, aux non italophones, etc. Si les collections sont encore au cœur des cursus et du travail des bibliothécaires, la réflexion sur les publics, pourtant largement présents dans le code de déontologie rédigé par l'AIB, n'a pas encore, pour une majorité des personnes rencontrées, pris une place déterminante.

On peut cependant affirmer que la profession se trouve dans un processus dynamique de quête de ses valeurs et de redéfinition de ses missions, aucun fatalisme n'est de mise. La disparition du livre est un épouvantail qui n'effraie pas les bibliothécaires. Pour eux, les nouvelles technologies générant une plus grosse demande de médiation, le futur de la bibliothèque est assuré.

Nous sommes bien conscients que notre travail ne fait que poser les jalons d'une problématique que la bibliothéconomie italienne aborde plus sous l'angle administratif et juridique que sociologique. Notre principale difficulté en entretien a été d'obtenir de notre interlocuteur un discours moins sur ses pratiques professionnelles que sur ses valeurs et ses représentations. Le cadre de nos entretiens constitué par notre présence en tant que stagiaire dans l'établissement n'a pas facilité les choses.

Finalement, Giovanni Solimine passe avantageusement en revue les axes de définition de l'identité professionnelle des bibliothécaires italiens. Les « cultures de la bibliothèque dans le sens d'un ensemble de pratiques et de connaissances collectives sont la *culture du livre et de l'écrit* qui constitue un socle naturel et traditionnel. Puis la *culture du service* qui est l'âme de la bibliothèque, ce qui veut dire aussi *culture de l'égalité, de la tolérance et du pluralisme*. La *culture organisationnelle* pour gérer une bibliothèque de manière efficace. A celle-ci participent la *culture du management* de manière à organiser un service rationnellement d'une grande importance sociale, la conséquence en est la *culture du résultat*.

A ces dernières s'ajoutent la *culture de la communication* pour une meilleure satisfaction de la demande, de même en interne, cela crée une cohésion du personnelle. Directement liée : la *culture de la coopération* qui alimente depuis longtemps les politiques bibliothéconomiques au niveau national et international. On peut ajouter la *culture du changement* donc de l'adaptation.

Un point qui peut sembler en contradiction avec ce qui a été dit : la *culture de la mémoire et de la conservation* auquel renvoie le terme même de bibliothèque. Elle va avec la *culture de la documentation* de la production éditoriale. »¹¹³

La communauté professionnelle des bibliothécaires italiens semble être à un moment charnière. Pour qu'une synergie s'opère entre ces différentes cultures professionnelles, ses membres doivent trouver l'impulsion de mutations profondes. Si la communauté semble bien partie pour continuer à œuvrer à une meilleure reconnaissance et à une meilleure visibilité de la profession, l'avenir repose nettement sur les volontés politiques au niveau national et au niveau local de donner aux bibliothèques, institutions culturelles au carrefour des missions sociales, patrimoniales, culturelles, éducatives, les ressources qui leur permettront de se développer.

¹¹³ SOLIMINE Giovanni, « Le culture della biblioteca, i saperi del bibliotecario », in *Professione bibliotecario, Op. Cit.*, p.47

Bibliographie

La bibliographie est divisée en 5 sections : les monographies et les articles de périodique en France, les monographies et les articles de périodique en Italie et les sites Internet.

MONOGRAPHIES EN FRANCE :

BERTRAND Anne-Marie. *Bibliothécaires face au public*, Paris : BPI-Centre Georges Pompidou, 1995. 248 p.

BLANCHET Alain, GOTMAN Anne. *L'entretien*, Paris : Armand Colin, 2001. 127 p. (L'enquête et ses méthodes)

CALENGE Bertrand. *Bibliothécaire, quel métier ?* Paris : Éd. Du Cercle de la librairie, 2004. 314 p.

DUBAR, Claude. *La socialisation: construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : A. Colin, 1991. 278 p.

MOUREN Raphaële. PEIGNET Dominique (dir.). *Le métier de bibliothécaire*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2003. 454 p.

SEIBEL Bernadette. *Au nom du livre – Analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires*, Paris : La Documentation française, 1988. 228 p.

MEMOIRES EN FRANCE :

AUDOIN Agnès, KOTALSKA Barbara, LOUVEAU Marie-Amélie. *Construction de l'identité professionnelle des bibliothécaires – Première étape*. Mémoire de recherche, diplôme de conservateur de bibliothèque, Enssib : 2005. [en ligne].

Disponible sur <<http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/dcb/M-2005-RECH-18>>. (consulté le 25.08.06)

DESCHAMPS Jacqueline, *Travail de diplôme et construction de l'identité professionnelle des bibliothécaires*, Mémoire de DEA, Université Lumière Lyon 2, ENSSIB, Université Jean Moulin, Lyon 3, 1997.

ARTICLES DE PERIODIQUES EN FRANCE :

BERTRAND Anne-Marie. « L'identité professionnelle des bibliothèques », ADBDP, Journées d'étude 2003. [en ligne]. Disponible sur <<http://www.adbdp.asso.fr/association/je2003/bertrand.htm>>. (consulté le 25.08.06)

BERTRAND Anne-Marie. « La transmission de l'implicite ou comment la culture professionnelle vient aux bibliothécaires », *BBF*, 2003 - Paris, t. 48, n° 1. [en ligne]. Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr>>. (consulté le 25.08.06)

DAVID Bruno. « Le manège enchanté des bibliothécaires », *BBF*, 2004, n° 6, p. 87-97 [en ligne]. Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr>>. (consulté le 24.08.06)

LAHARY Dominique. « Le fossé des générations ». In *BBF*, 2005 - Paris, t. 50, n° 3. [en ligne]. Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr>>. (consulté le 24.08.06)

RIONDET Odile. « Un regard extérieur sur l'identité professionnelle des bibliothécaires », *BBF*, 1995 - Paris, t. 40, n°6. [en ligne]. Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr>>. (consulté le 25.08.06)

TESNIERE Valérie. « Patrimoine et bibliothèques en France depuis 1945 », *BBF*, 2006 – Paris, t. 51, n°5. [en ligne]. Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr>>. (consulté le 24.10.06)

UTARD Jean-Claude. « Entre clichés anciens et représentations réalistes : quelques images récentes de bibliothécaires », *BBF*, 2005 – Paris, t. 50, n°1 [en ligne]. Disponible sur <<http://bbf.enssib.fr>>. (consulté le 30.10.06)

MONOGRAPHIES EN ITALIE :

AGOSTINI Nerio. *La gestione della biblioteca di ente locale*. Milano : Editrice Bibliografica, 2002. 223 p.

BOLOGNA Giulia, *Archivio storico civico e biblioteca Trivulziana, Attività dell'Isituto 1985-1990*, Milano : Comune di Milano, 1991, pp.82-93.

FEDERICI Carlo, GAMBA Claudio, TRAPLETTI Maria Laura, *Professione bibliotecario*. Milano : Editrice Bibliografica, 2005. 248 p.

MOSCATI Giovanni V. (dir.), *La biblioteca pubblica: manuale ad uso del bibliotecario*, Milano : Edizioni Unicopli, 2000, 393 p.

SOLIMINE Giovanni, *La biblioteca : scenari, culture, pratiche di servizio*, Roma-Bari : Laterza, 2004, 270 p.

TRANIELLO Paolo, *La biblioteca pubblica : storia di un istituto nell'Europa contemporanea*, Bologna : Il Mulino, 1997, 388 p.

TRANIELLO Paolo, *Storia delle biblioteche in Italia : Dall'Unità a oggi*, Bologna : Il Mulino, 2002, 530 p.

MEMOIRES EN ITALIE

FAGGIOLO Chiara, *Esperienze e prospettive dei servizi di reference digitale nelle biblioteche di pubblica lettura : il Cerca in Biblioteca della Biblioteca Comunale Centrale Sormani di Milano*, Corso di Laurea in conservazione dei beni culturali, Università degli studi di Parma, 2003/2004.

ARTICLES DE PERIODIQUES EN ITALIE :

BALDACCHINI Lorenzo, « Editoriale », *Bollettino AIB*, 2004, n. 2

FOGLIENI Ornella. « Biblioteche pubbliche in Lombardia : un bilancio », *Biblioteche oggi*, octobre 2003, p.43-48.

GAMBA Claudio. « Il bibliotecario tra mediazione e comunicazione nell'era digitale. Profili di competenza e bisogni formativi del bibliotecario pubblico », *Bibliotime*, anno VIII, numero 1 (marzo 2005) [en ligne]. Disponible sur < <http://www.spbo.unibo.it/bibliotime/>>. (consulté le 4 octobre 2006)

LIETTI Pieraldo et PARISE Stefano, « Il bilancio sociale della biblioteca », *Bollettino AIB*, 2006, n. 1/2, p. 9-21.

LOMBRONI Claudio, « La biblioteca pubblica: un progetto incompiuto della modernità? », *Bollettino AIB*, 2005 n. 3.

RASETTI Maria Stella, « La biblioteca è rock, anzi è *fusion* », *Bollettino AIB*, 2006, n. ½, p. 5-8.

RIDI Riccardo, VITIELLO Giuseppe, GALLUZZI Anna, « Discussioni : L'evoluzione della biblioteca pubblica », *Bollettino AIB*, 2006, n. 1/2, p. 87-104.

SANTORO Michele. « La biblioteconomia, questa sconosciuta », *Bibliotime*, anno VIII, numero 3 (novembre 2005) [en ligne]. Disponible sur < <http://www.spbo.unibo.it/bibliotime/>>. (consulté le 4 octobre 2006)

SOLIMINE Giovanni. « La politica bibliotecaria e i beni culturali », *Bollettino AIB*, 2003 n. 3 p. 269-270.

SOLIMINE Giovanni, « L'irrinunciabile qualità del lavoro dei bibliotecari », *Bollettino AIB*, 2004, n. 3, p. 255-256.

SOLIMINE Giovanni. « La biblioteca plurale », *Biblioteche oggi*, ottobre 2000, p.101.

ZANIN-YOST Alessia, « Multiculturalismo: perchè il volto della biblioteca deve cambiare », *Bibliotime*, anno IX, numero 2 (luglio 2006). [en ligne] <<http://www.spbo.unibo.it/bibliotime/>> Consulté le 4 octobre 2006.

SITES INTERNET :

ABF. Code de déontologie du bibliothécaire [en ligne]. Disponible sur <<http://www.abf.asso.fr/IMG/pdf/codedeonto.pdf>>. (consulté le 21.12.06)

AIB. Presentazione dell'Associazione Italiana Biblioteche [en ligne]. Disponible sur <<http://www.aib.it/aib/cen/presaib.htm>>. (consulté le 17.11.06.)

AIB. Osservatorio lavoro [en ligne]. Disponible sur <<http://www.aib.it/aib/cen/osslav.htm>>. (consulté le 02.11.06)

AIB. Albo professionale italiano dei bibliotecari [en ligne]. Disponible sur <<http://www.aib.it/aib/cen/albohome.htm>>. (consulté le 20.10.06)

AIB. Codice deontologico del bibliotecario : principi fondamentali [en ligne]. Disponible sur <<http://www.aib.it/aib/cen/deocod.htm>>. (consulté le 17.10.06)

AIDA. Sede, finalità, programma, collaborazione con enti [en ligne]. Disponible sur <<http://www.aidaweb.it/mission.html>>. (consulté le 16.11.06)

BEIC. Biblioteca Europea di Informazione e Cultura [en ligne]. Disponible sur <<http://www.beic.it/>>. (consulté le 03.09.06)

BIBLIOTECA CIVICA DI NOGARA. Storia delle biblioteche [en ligne]. Disponible sur <<http://digilander.libero.it/biblionogara/relazionebiblioteche.htm>>. (consulté le 18.10.06).

CARITAS ITALIANA. Caritas-Migrantes 2006 [en ligne]. Disponible sur <<http://www.caritasitaliana.it/>>. (consulté le 24.11.06)

DENTI Roberto. La libreria dei ragazzi [en ligne] <<http://www.lalibriadeiragazzi.it/>>. (consulté le 22.11.06)

ICCU. Biblioteca Digitale Italiana [en ligne]. Disponible sur <<http://www.iccu.sbn.it/genera.jsp?id=39>>. (consulté le 05.10.06)

ISTAT. Statistiche culturali [en ligne]. Disponible sur <<http://culturainicifre.istat.it>>. (consulté le 08.11.06).

MEDIATEVA SANTA TERESA. Il Progetto Mediateca [en ligne]. Disponible sur <<http://www.mediabrera.it/progetto/>>. (consulté le 17.11.06)

REGIONE LOMBARDIA. Osservatorio [en ligne] <<http://www.lombardiacultura.it/scheda.cfm?ID=5737>>. (consulté le 2.01.07)

Table des annexes

ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIEN	88
ANNEXE 2 : GRILLE D'ANALYSE THEMATIQUE DES ENTRETIENS ...	90
ANNEXE 3 : RAPPORT DE STAGE	94
ANNEXE 4 : PETIT VOCABULAIRE DE BASE POUR L'ITALIEN EN BIBLIOTHÈQUE.....	98

Annexe 1 : Grille d'entretien

Introduction

1. Présentation : mon cursus, la formation de l'enssib, le stage et le mémoire
2. Rappel du cadre : l'entretien semi-directif
3. Rappel du sujet : l'identité professionnelle des bibliothécaires et leur manière de penser et de vivre un ensemble de pratiques professionnelles, de valeurs, de représentations sociales et de modèles culturels
4. Demande d'accord d'enregistrement

Suivent une série de thèmes à explorer me permettant de relancer l'entretien.

Profession : bibliothécaire

- Situation personnelle
 1. Le choix personnel de ce métier
 - votre sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle
 - votre sentiment de reconnaissance professionnelle
 2. Formation et recrutement :
 - votre cursus (étudiant et professionnel)
 - votre avis sur l'offre de formation et le mode de recrutement des bibliothécaires en Italie / dans votre établissement (adéquation de la formation avec les tâches, difficulté d'accès à un poste)

3. Votre poste :
 - vos responsabilités (faire préciser en fonction du domaine)
 - organisation et contenu des tâches (réunions, service au public, travail de recherche, etc.).
 4. L'insertion de votre poste / service dans l'ensemble de la bibliothèque (relation aux collègues, aux supérieurs hiérarchiques ou aux autorités de tutelle : partage des tâches, comptes à rendre, évaluation)
- Représentations du métier : les missions de la bibliothèque publique
 1. L'établissement et son contexte (votre bibliothèque publique) :
 - dans un réseau de bibliothèques (nationales, universitaires, projet Biblioteca Europea Internazionale di Milano)
 - dans la communauté urbaine (la connaissance de la population, les étudiants, les enfants, les minorités : non italophones, handicapés, analphabètes)
 2. Missions patrimoniales et culturelles :
 - La conservation des collections (dépôt légal, catalogage, acquisition)
 - Le travail bibliothéconomique (coopération entre bibliothèque, catalogues collectifs)
 - La transmission culturelle (valorisation du patrimoine, mémoire collective, promotion de la lecture)
 3. Missions sociales :
 - La démocratisation, la formation
 - La place de l'utilisateur (service de référence, libre accès)
 4. L'avenir des bibliothèques publiques
 - Les nouvelles technologies
 - Les nouveaux supports et la place du livre

Annexe 2 : Grille d'analyse thématique des entretiens

Nous présentons ici la grille d'analyse de la partie « parcours de formation et professionnel » et de la partie « sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle » qui nous semble les plus représentatives de notre travail.

N°	Parcours professionnel	Parcours de formation	Reconnaissance professionnelle	Communauté professionnelle
17	Concours catalogatore, consulenza puis rionali	philo	Image obsolète, pas l'idée d'un technicien de l'information	Optique de service et qualité
16	concours Milan	Lettres modernes + option bibliothéconomie + cours dans le Piémont avec stage Turin Mémoire sur l'incunable religieux puis sur la carte des services		« Je suis vraiment un bibliothécaire »
14	Divers poste jusqu'au centre stendhalien	Hésitation entre bibliothèque et musée archéologique	Oui, parce que c'est un travail scientifique	« Il y a quelques années, le bibliothécaire faisait un travail de bibliothécaire » (moins d'administratif)
13	Pas choisi ce métier, concours, d'abord temps partiel, puis goût. Consulenza « m'a bcp servi »	Lettres classiques	Non. Bon sens et bonne culture générale, peu besoin de bibliothéconomie « on consulte moins les livres » ne me plaît pas	
12	D'abord enseignement mais j'étais trop timide.	Sociologie puis cours de bibliothéconomie, mais pas spécialisée, regrets	Public très sélectionné donc grande reconnaissance	
11	Différents petits emplois puis concours pour devenir	Lettres	Très grande. Relations optimales avec les lecteurs.	Oui. « Enthousiasme pour un travail qui est non seulement beau

	journaliste D'abord mi-temps au prêt, puis CDI, puis longtemps aux acquisitions, puis autre municipalité puis retour à Milan			mais utile »
10	Consulenza à la Sormani puis responsable de la Venezia	Une libraire lui a donné le goût de ce métier Lettres, spécialisation bibliothéconomie	Très grand sentiment d'appartenance (célibataire)	
9	Entré comme catalogueur, n'a jamais eu l'expérience de travailler durablement au service au public Informatisation	Cursus de Lettres mais pas de vocation pour l'enseignement		
8	Concours de catalogueur, enseignement puis réussite, concours interne formation	A toujours été ici à la Sormani, même avant d'avoir son bac Lettres classiques	L'administration ne comprend pas toujours le catalogage, le temps que cela prend	Salaire pas grandioses, payé en prestige Sentiment d'appartenance surtout à la Sormani, sinon bibliothécaires d'extraction trop diverses pour trouver un projet commun Aib mais diversité Prestige social. La direction m'a appris qu'il y a une partie importante à consacrer au fonctionnement
7	Choix fortuit de la bibliothèque publique, aussi formation en marketing. Pas réussi concours de l'université mais réussi le concours ici, aurait préféré l'université	Lettres modernes. Option bibliothéconomie plutôt que professeur + archivistique	« Je ne dis jamais que je suis bibliothécaire parce que les gens pensent que c'est un travail ennuyeux » Je dis que je suis responsable des acquisitions	Chois d'un travail techno-scientifique Communauté : pas beaucoup de temps mais participation quand c'est possible aux journées de formation
6	Professeur de langue puis concours bibliothèque universitaire à Rome. Transfert pas possible avec Milan donc bibliothèque publique Directrice d'un rionali, puis construction puis bureau des statistiques puis formation	Langues étrangères	Reconnaissance sociale pas très forte. Pas de fierté comme aux Etats Unis	Cherche à se reconverter
5	Concours, le 1 ^{er} réussi en Lombardie	Lettres Vaticana, seule possibilité de formation à l'époque, bonne préparation aux concours	Reconnaissance faible au niveau social et professionnel. Pays fragile pour les habitudes de lecture. Reconnaissance au niveau	Oui, à partir du moment où j'ai commencé l'école de Rome Membre actif de l'aib

			local Pb de l'hypertrophie de l'administration publique.	
4	Concours à Milan	Histoire, étranger, Librairie à Rome, Vaticana		
3	Pas de possibilité d'avoir un poste à l'université Concours pour un travail sûr, tranquille, rêve d'une bibliothèque de conservation	paléographie		
2	Concours de catalogueur, école de paléographie, Concours pour la direction	Philo, thèse sur Kant, peu d'intérêt pour l'enseignement		Travail de gestion, la recherche lui manque
1	Technicienne dans un bureau d'architecte Tentative du concours de bibliothécaire Création de la base de données sur les 220 bibliothèques de Milan Consulenza, punto web, tous les services au public	Etude de philosophie Pas de formation bibliothéconomique		Sentiment d'avoir une profession Nous sommes des intermédiaires

Synthèse thématique :

1. Le parcours de formation
 - études de sciences humaines
 - les formations spécifiques
 - les choix positifs
 - le manque de postes en bibliothèque universitaire
 - l'alternative à l'enseignement
 - le choix accidentel de la bibliothèque municipale,
 - les rêves d'une bibliothèque de conservation
2. Le parcours professionnel
 - le concours (contenu, longueur)
 - la mobilité difficile (transferts)
 - les évolutions de carrière
3. Le sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle
 - la dichotomie privé/public

la perte de contenu

l'utilité sociale

les obstacles : le salaire, la diversité

le rôle de l'école de Rome

l'AIB

4. La reconnaissance professionnelle

la reconnaissance forte de la part des lecteurs donc au niveau local

reconnaissance faible au niveau social

Annexe 3 : Rapport de stage

Activités de stage à la bibliothèque municipale de Milan, septembre-novembre 2006 :

Tâches courantes :

- visites de tous les services de la Sormani : Acquisti, Catalogazione, Prestito, Automazzione, Consulenza, Periodici, Programmazione, Conservazione
- visites de 7 bibliothèques de quartier : Vigevano, Campione, Sicilia, Venezia, Affori, Tibaldi, Dergano.
- observation des permanences de service public à la Sormani et pour le prêt/renseignement à la Venezia et à la Dergagno
- participation à l'élaboration de bibliographies de livres en langue originales (français et allemand) disponibles en ligne sur le site du réseau de bibliothèques de Milan et sous forme papier à la Sormani
- participation à diverses animations dans les bibliothèques de quartier (cycle de conférence sur la poésie moderne et contemporaine, laboratoire d'écriture créative, « La vocalità nel jazz : des voix afroaméricaines à Billie Holiday »)
- « précatalogage » : vérification de l'existence de la notice dans le SBN et édition d'une « prénotice » destinée à l'Ufficio Catalogazione
- réflexion sur la formation des bibliothécaires, en particulier l'accueil des jeunes adolescents et la problématique des incivilités.

Participation aux journées de formation :

- « La biblioteca nella città : architettura del servizio, architettura dell'edificio¹¹⁴ »

Cette journée était organisée par l'Associazione Italiana Biblioteche, Section Lombardie, par la Faculté d'Ingénierie du bâtiment et d'architecture du Politecnico de Milan et la DPA (Dipartimento di Progettazione dell'Architettura).

Il s'agissait d'une journée de réflexion commune entre architectes et bibliothécaires. Elle m'a donné l'occasion de prendre la mesure des problématiques lombardes en matière de bibliothèques publiques, d'entendre plusieurs directeurs de bibliothèques lors de la présentation de leurs services et de leur établissement et de prendre contact avec plusieurs personnes que j'ai ensuite rencontrées en entretien dans le cadre de mon mémoire d'étude.

- « Situation et tendances de l'édition italienne » par Giuliano Vigni

Cette journée m'a permis d'avoir une vision d'ensemble de l'édition italienne et de ses principaux axes de développement : concentration, place de plus en plus importante des best-sellers, temps de plus réduit des titres en librairie. Cela m'a également permis d'appréhender quelques tendances des pratiques culturelles des Italiens en matière de lecture. D'après une enquête récente, 50% des Italiens ne lisent pas tandis que les forts lecteurs italiens sont parmi les plus grands lecteurs d'Europe (11% lisent plus de 20 livres par an).

- « Parlar di libri : tra bibliotecari e librai, autori e editori, critici e lettori »

Lors de ces journées organisées par la *provincia* de Milan, j'ai découvert :

- Iperborea

Maison d'édition spécialisée en littérature nord-européenne contemporaine et classique, aujourd'hui riche d'un catalogue de plus de 150 titres¹¹⁵.

- Edizioni dell'Arco

A l'origine d'un projet éditorial atypique du groupe Solidarietà COME qui est une coopérative née avec l'objectif de créer des emplois pour les émigrés par la promotion de leur culture d'origine grâce à l'édition et à la diffusion de livres et de

¹¹⁴ La bibliothèque dans la ville, architecture du service, architecture du bâtiment

¹¹⁵ dont Knut Hamsun, Arto Paasilinna, Cees Nooteboom...

journaux. Ils ont donc créé un nouveau mode de diffusion de Turin à Rome et dont j'ai constaté l'omniprésence dans le centre de Milan : la vente dans la rue.

- Antonia Arslan

Cet auteur d'origine arménienne a fait une présentation de son livre *La Masseria delle Allodole* (Rizzoli, 2004) et parlé de l'ensemble de la littérature arménienne.

- Nicole Janigro

Une traductrice très active dans la transmission et la promotion de la littérature yougoslave en Italie.

- EDT

La directrice commerciale de EDT, partenaire italien de Lonely Planet, a fait une présentation générale du marché du guide de voyage en Europe.

Projet plurinational

- Tentative d'établir un partenariat entre les bibliothèques des villes jumelées Lyon, Milan et Francfort.
- Prise de contact et élaboration de plusieurs pistes de réflexion.
- Etude du projet « lettore gemello » mis en œuvre dans une bibliothèque en périphérie de Milan
- Réunion tripartite : Milan, Lyon, Institut Goethe de Milan qui se propose de faire le relais avec Francfort.

Résultat : Un projet « forum trinational de lecteurs » (avec une sélection annuelle d'une dizaine de livres par pays, achetés en version originale et en traduction)

Un projet présentation croisée des trois villes jumelées (avec des auteurs français qui parlent de Francfort et Milan, des auteurs italiens qui parlent de Francfort et Lyon, etc.)

Ces projets sont en cours d'élaboration.

Rencontres de responsables et visites d'établissements

- Bibliothèque municipale de Côme

Cette visite a nourri ma réflexion sur le libre accès et les salles d'étude des bibliothèques publiques italiennes.

- Bibliothèque municipale de Vimercate

Bibliothèque centrale d'une intercommunalité importante en périphérie de Milan, cette visite et un entretien avec le coordinateur du réseau m'ont permis de constater la vivacité et l'intérêt de l'organisation intercommunale des bibliothèques en Lombardie.

- Bibliothèque municipale de Pesaro

Cette visite dans la région des *Marche* (Italie centrale) m'a permis de visiter l'une des plus belles bibliothèques d'Italie. J'ai pu y observer l'affluence un dimanche après-midi et échanger avec Antonella Agnoli qui est à l'origine du projet et qui est actuellement consultante pour de nombreux projets de bibliothèques en Italie.

- Bibliothèque nationale Braidense et médiathèque Santa Teresa (annexe de la Braidense)

Malgré des contacts difficiles avec les responsables, ces visites m'ont permis de mieux comprendre le contexte italien des bibliothèques nationales.

Annexe 4 : Petit vocabulaire de base pour l'italien en bibliothèque

ACNP	catalogue italien des périodiques
Assunzione, assumere	prise de poste, embaucher
Autista	chauffeur
Automatizzazione	informatisation
Bando di gara d'appalto	avis d'appel d'offres
Biblioteca a scaffale aperto o a magazzino chiuso	bibliothèque en libre accès ou sans libre accès
Biblioteca senza muri	Bibliothèque hors les murs
Carta delle collezioni / piano generale delle acquisizioni	plan de développement des collections
Cartellinatura	étiquetage
Catalogazione partecipata	Catalogage participatif
Collocazione / segnatura	cote

Consultazione del documento elettronico 'full text'	consultation en texte intégral
Curriculum di studio	cursus de formation
Custode	le gardien
Decentramento	la décentralisation
Deposito legale	le dépôt légal
Dipendenti pubblici	les employés municipaux
Dismissione	le désherbage
Enti locali	collectivités locales
Fornitori	fournisseurs
Gara d'appalto	appel d'offres
Opere dell'ingegno	œuvres de l'esprit
Percorsi di acceso a la professione	les modes d'accession à la profession
Prestito, restituzione, prenotazione, solleciti dei prestiti scaduti	Prêt, retour, réservation, rappels des prêts en retard
Professionisti	les professionnels
Raccolta	la collection
Rilegatura simili pelle o di tela	la reliure simili cuir ou toile
Saggistica	les essais
Sindaco	le maire
Sportello	le guichet
Portiere	concierge
Riconsegnare	restituer
Righe italiane di catalogazione (RIC)	normes italiennes de catalogage
Rionali (biblioteche)	bibliothèque de

	quartier
Sala di consultazione	salle de consultation
Sala di lettura	salle de lecture
Scartare	désherber
Trattamento dei documenti	Traitement des documents
Utenza, utenti	les usagers